

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

~~LT~~

~~GV~~

~~JD~~

~~KL~~

~~ER~~

~~ES~~

MC

DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (p. 1-4)

Les Communes de l'Europe

II - Différences et ressemblances dans la CEE

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (p. 5-9 C)

L'orientation du programme de recherches du CCR; Du tirage à propos de la politique industrielle; Les investissements dans la sidérurgie; La réunion des six Ministres des Finances; Rapport trimestriel sur l'économie européenne; Vers un nouveau "round" de négociations internationales; Où en est la négociation d'élargissement ?

- ETUDES ET TENDANCES (p. 10-12)

La promotion des échanges entre la CEE
et les Etats africains et malgache associés (EAMA)

par Giovanni Ugo,
Directeur à la Commission de la CEE

- EUROFLASH (p. 13-44)

Sommaire Analytique, p. 13

Index Alphabétique, p. 42

N° 611 - 4 Mai 1971

10 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

Tél. : 704.53.20 MUNDI-PARIS
Télex : 27 989
CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	Guy de SAINT CHAMAS
<i>Service Études et Documentation</i>	Alain-Yves BUAT
<i>Institutions Européennes</i>	Gabriela KAHLLIG
	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

LA LETTRE DE LA SEMAINE

Parmi les traits communs qui caractérisent les collectivités territoriales dans les six pays de la Communauté, l'un des plus saillants est l'existence, en plus ou moins forte proportion, d'unités de trop faibles dimensions pour fonctionner de manière satisfaisante (voir Lettre n° 610).

Sur ce plan, la France est, de très loin, la plus handicapée des Six, au point que l'opinion y conteste de moins en moins la nécessité d'opérer, d'une façon ou d'une autre, des regroupements parmi les communes qui, pour près des deux tiers du total, sont, en raison de leur taille, condamnées à l'impuissance ou menacées de mort à délai relativement bref. La plus simple des formules est évidemment la fusion de deux communes ou davantage, donnant naissance à une nouvelle commune qui soit viable. La loi française sur l'organisation communale autorise de telles fusions, à condition toutefois qu'elles procèdent d'un accord librement consenti entre les parties. Mais la perspective d'une disparition pure et simple des collectivités qu'elles forment traditionnellement répugne pratiquement toujours aux populations locales. Si bien que ce libre consentement n'est jamais acquis.

Constatation faite de ces résistances, une nouvelle loi autorisa, en 1890, une formule plus nuancée : les communes pourraient, pour résoudre un problème précis (adduction d'eau, électrification, etc...) se rassembler au sein de "syndicats intercommunaux". Mais ce rassemblement n'avait nul caractère obligatoire, et chaque commune gardait donc le droit de rester en dehors du syndicat. Dans ces conditions, et pour des motifs d'une parfaite futilité le plus souvent, bien des projets sont morts aussitôt que nés. D'où des situations absurdes qui ont encouragé une tendance à rendre la participation des communes obligatoires, pour peu qu'une majorité suffisante parmi les communes éventuellement intéressées se prononce pour la constitution d'un syndicat. Mais toutes les oppositions n'ont pas encore désarmé, loin de là.

Cependant, comme les tâches municipales devenaient sans cesse plus complexes, un texte de 1959 est venu proposer une troisième formule, celle du "syndicat intercommunal à vocation multiple". De fait les organisations de ce type sont en mesure de s'adapter à des besoins plus divers, puisqu'elles choisissent elles-mêmes leurs compétences et sont habilitées à disposer de ressources propres. Cependant leurs décisions doivent être prises à l'unanimité - une exigence décidément bien française - ce qui en limite sensiblement l'efficacité.

Cela étant, les efforts de regroupement menés jusqu'ici en France ont été pauvres de résultats. Entre 1961 et 1968, pour prendre la période la plus récente, celle où la nécessité d'aboutir s'est pourtant faite plus impérieuse encore que dans le passé, n'ont été enregistrées que 236 fusions de communes; de plus, sur les 477 communes intéressées à ces opérations, 228 seulement ont disparu. Quant aux syndicats intercommunaux à vocation multiple, il ne s'en était créé qu'un peu moins de 800 en 1968, et ils ne rassemblaient même pas le cinquième des communes qui auraient été susceptibles d'en être membres. Autant dire que le problème demeure presque dans son entier.

Cependant, si, de tous les pays européens, la France est sans doute celui où la fragmentation territoriale est la plus accusée, elle est loin d'être le seul à se colleter avec les problèmes de remembrement communal. Et l'on constate qu'ailleurs aussi la notion de supracommunalité a autant de peine à être admise - et pour des raisons vraisemblablement fort proches - que celle de supranationalité. Ce qui a conduit certaines autorités à trancher dans le vif par voie réglementaire ou, le cas échéant, législative.

La Suède en offre un exemple significatif, alors pourtant que dès avant 1939 on y était déjà parvenu à réduire de manière notable le nombre des communes - lesquelles, on peut le noter au passage, présentent la particularité d'être généralement administrées par un conseil agissant collégalement pour les moins importantes, et par un maire seul responsable pour les plus importantes. C'est ainsi qu'une loi de 1947, complétée en 1952, a purement et simplement réduit ce nombre de 2.900, chiffre de 1947, à 800, puis à 400, et enfin à 282 seulement. Mais dans un pays aussi vaste que la Suède, et qui de surcroît se trouve être quelque six fois plus long que large, diminuer le nombre des communes, c'était forcément éloigner encore davantage les administrateurs communaux de leurs administrés. En outre, donner aux représentants locaux de l'Etat des responsabilités accrues, comme le décidait la loi de réforme communale, c'était risquer de faire perdre une partie de sa signification à l'élection des conseillers municipaux et des maires.

Soucieux des libertés locales, voulant être certains que les élus municipaux seraient de taille à tenir tête aux représentants territoriaux de l'Etat et capables notamment d'exprimer efficacement les besoins et les doléances de leurs administrés, les Suédois ont adopté une formule originale : ils ont organisé près du Lac Malär une véritable "école" chargée de la formation des maires et des conseillers municipaux. Ainsi a-t-on voulu contrebalancer l'agrandissement de la dimension des communes par une amélioration de la qualification des administrateurs municipaux.

Aux Pays-Bas, où la tradition municipale a toujours été fort vivace, et où les villes ont même souvent constitué pendant longtemps autant de petites républiques, le nombre actuel des communes est de l'ordre de 940. C'est beaucoup par rapport à la Suède si l'on s'en tient à la superficie, plus de 13 fois moindre

pour les Pays-Bas. C'est relativement peu si l'on raisonne sur la densité de la population. En fait, les communes moyennes néerlandaises possèdent entre 12 et 13.000 habitants. Voilà qui suffit à expliquer que le problème des moyens de l'action communale se pose ici dans des termes tout différents de ce qu'ils sont pour la France.

En Italie, c'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qu'a été pris un véritable tournant avec la refonte complète du système municipal. Le pays se trouvait devant un problème comparable à celui que connaît la France : l'existence de plus de 20.000 communes, dont une bonne proportion ne possédant que quelques centaines d'habitants. Là, comme en Suède, on a taillé dans le vif: par voie d'autorité, le nombre total des communes a été ramené à un chiffre légèrement supérieur à 8.000. Il n'est d'ailleurs pas douteux que cette réforme, au moment de sa mise en oeuvre, a été commandée par des considérations politiques beaucoup plus que par des impératifs d'équilibre territorial : nombre de Peppone souhaitaient régler définitivement leur compte à tous les Don Camillo du pays et, de fait, ce sont beaucoup de paroisses traditionnelles qui ont ainsi été bouleversées.

Quoiqu'il en soit, l'exemple italien offre un intérêt particulier en ce qu'il bat en brèche la théorie fort répandue selon laquelle les petites communes sont, en tout état de cause, condamnées du seul fait qu'elles sont petites. Or on constate que c'est précisément dans les deux provinces les plus développées du pays, Piémont et Lombardie, qu'ont le mieux résisté les communes de faible dimension : sur un total de 3.352 communes de moins de 2.000 habitants dénombrées lors du dernier recensement, plus des deux tiers se trouvent dans ces régions du Nord, et non dans les provinces pauvres du Centre et du Sud.

En République Fédérale en revanche, la situation est étrangement comparable à celle de la France : il y restait encore, au dernier recensement, 24.368 communes, dont plus de 80 % (exactement 20.453) possédant moins de 2.000 habitants et 45 % moins de 500 habitants. En d'autres termes, les "gemeinde" allemandes sont aussi réfractaires à la disparition que les communes françaises, et l'esprit de clocher y est aussi vivace - ce que confirme d'ailleurs le fait que les autorités de la République Démocratique Allemande ont elles-mêmes reculé devant l'épineux problème de la réforme communale.

Entre l'Allemagne et la France, il faut pourtant noter une différence importante : depuis longtemps, on a élaboré et perfectionné dans la première un système original d'administration locale. L'avantage de ce système est qu'il semble réussir à concilier dans une large mesure les deux impératifs quelque peu contradictoires que l'on retrouve, toutes choses égales par ailleurs, dans l'ensemble de l'Europe occidentale : d'une part une gestion locale efficace grâce au regroupement des moyens humains, administratifs, financiers et techniques, et d'autre part la possibilité pour les intéressés de faire utilement entendre leurs besoins, leurs réclamations et leurs suggestions. L'instrument de cette difficile

conciliation est une organisation territoriale intermédiaire, le "kreis" ou cercle.

Définir le kreis est d'ailleurs délicat, tant son principe et son fonctionnement sont étroitement liés à l'histoire et même à l'âme allemandes. Il s'agit à la fois d'une division administrative du "Land" (Etat fédéré) et d'une collectivité locale autonome. Au premier titre, le kreis dispose de fonctionnaires dûment rétribués et permanents chargés de toute une série de tâches administratives et techniques. Au second, il est doté d'une chambre délibérative élue, le "Kreistag", composée de 25 membres au moins et compétente pour toutes les affaires - nombreuses - qui lui sont déléguées par les communes.

Le Kreistag ne dépend pas cependant des communes puisqu'il est élu au suffrage universel direct. A son tour d'ailleurs, il délègue une notable partie de ses pouvoirs à un comité exécutif, le "Kreisrat", élu en son sein mais présidé de droit par un fonctionnaire du Land, le "Landrat", qui assure en fait la jonction entre l'échelon supérieur (le Land) et les échelons inférieurs (gemeinde et les habitants eux-mêmes). On compte 425 Kreis en République Fédérale, et c'est à leur niveau que s'accomplissent les tâches complexes de l'administration locale - étant entendu que la représentation des citoyens ne peut jamais être ignorée du fait même du système.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

L'ORIENTATION DU PROGRAMME DE RECHERCHES DU CCR.- D'une manière générale, le programme du Centre Commun de Recherche (CCR) doit porter à la fois sur la recherche fondamentale et le développement, mais en premier lieu dans les domaines où l'activité de recherche des Etats membres, insuffisante, appelle un soutien et une action complémentaire ainsi que dans les secteurs où une initiative communautaire s'impose. Il faut aussi que le CCR, dès la phase d'élaboration de ce programme, établisse ou maintienne les contacts nécessaires à une indispensable coordination avec les autres centres publics et privés de recherche, les administrations intéressées, les universités et les industries. Tels sont les principes généraux posés par la Commission et qui devront guider le Directeur Général du CCR pendant la préparation de ce programme.

De façon plus précise, la Commission préconise en matière de recherches relatives au développement des réacteurs nucléaires et au cycle de combustibles : des actions de soutien aux travaux de développement des différentes filières entrepris par les Etats membres ; la réalisation ou l'exploitation de grands instruments de recherche à la disposition de l'ensemble des centres et industries de la Communauté (comme par exemple le réacteur d'essai à eau lourde ESSOR, qui pourrait être utilisé pour des travaux portant sur les filières à eau légère); des travaux de développement à long terme intéressant les différentes filières de réacteurs (sur les matériaux, par exemple) ou la sécurité des réacteurs; des travaux rémunérés sur demande des centres nationaux et des industries; des travaux sur certaines diversifications de l'utilisation de l'énergie nucléaire.

Dans le domaine du service public, il conviendrait que le programme fasse leur place à la protection de l'environnement et au contrôle des nuisances, à l'élaboration d'étalons et matériaux de référence (Bureau communautaire des références); à des prestations techniques et des recherches pour appuyer l'activité de la Commission dans le domaine du contrôle des matières fissiles, ainsi qu'au développement des techniques de l'informatique. Puis, à mesure que les institutions compétentes de la Communauté arrêteront les décisions nécessaires, le Centre devra étendre ses activités dans d'autres domaines de recherche.

C'est donc en fonction de ces orientations générales que le Directeur Général du Centre, M. Caprioglio, va maintenant mettre au point un projet pluriannuel, en étroite coopération avec le Comité consultatif général qui est composé de représentants des administrations nationales responsables, des milieux de la recherche et d'industriels de chacun des pays membres.

DU TIRAGE A PROPOS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE.- Le Comité des Représentants Permanents a procédé à un premier échange de vues sur le rapport établi par le Comité ad hoc "politique industrielle" sur

les neuf points jugés prioritaires par le Conseil de Ministres. Le Représentant français n'a pas caché sa surprise en constatant que, selon ce rapport, il n'est actuellement pas possible de mettre sur pied une politique industrielle ambitieuse, caractérisée par un ensemble de mesures cohérentes et efficaces, mais qu'il faut simplement se résigner à l'application de quelques mesures sur lesquelles les Six ont pu se mettre d'accord, telles que la création d'un Bureau destiné à faciliter le rapprochement des entreprises, la généralisation dans tous les pays membres de la formule du "Groupement d'intérêt économique", etc ...

De son côté, le Représentant italien s'est montré insatisfait de la manière dont les experts ont envisagé la prise en considération du "fait régional"; il présentera donc un mémorandum complémentaire sur cette question qui tient tout particulièrement à coeur au gouvernement de Rome. Quant au Représentant allemand, il tient surtout à ce que les mesures concrètes qui seront finalement appliquées en matière de politique industrielle soient suffisamment équilibrées, c'est-à-dire ne pèchent pas par un interventionnisme et un dirigisme incompatibles avec la philosophie économique qui est celle de la République Fédérale.

Lors de cette réunion, la Commission a présenté une proposition visant la création d'un Comité de Politique industrielle, organisme composé de responsables des pays membres en la matière et de représentants de la Commission, et devant dépendre à la fois du Conseil et de la Commission (celle-ci en assurant le secrétariat). La constitution de ce Comité - qui devra, en fait, reprendre tout le travail sur les différentes mesures préconisées pour la politique industrielle - avait été jugée indispensable par les experts nationaux. La Commission se méfie cependant quelque peu de la prolifération de ces Comités, dont l'action risque de transformer en simple collaboration multinationale ce qui devrait avoir d'abord un caractère communautaire. C'est pourquoi, dans l'exposé des motifs de sa proposition, la Commission souligne le caractère provisoire du Comité de politique industrielle. En effet, rappelle-t-elle, ce ne sera que dans la deuxième phase de la mise sur pied de l'Union économique et monétaire que la décision pourra être prise d'attribuer aux institutions de la Communauté les pouvoirs nécessaires pour la réalisation complète de l'Union (et des politiques communes préconisées dans ce cadre).

LES INVESTISSEMENTS DANS LA SIDERURGIE.- La propension à investir, après avoir connu une vigueur exceptionnelle dans la sidérurgie communautaire en 1970 à la faveur d'une très haute conjoncture s'est depuis considérablement amoindrie. Alors qu'en 1970, les déclarations de nouveaux projets d'investissements avaient atteint au total la contre-valeur de plus de \$ 4 milliards (contre \$ 1,848 milliard en 1969, et seulement \$ 669 millions en 1968), les décisions d'investissements prises au cours du premier trimestre de 1971 n'ont représenté qu'une contre-valeur totale de \$ 244 millions.

Ce ralentissement avait d'ailleurs déjà commencé fin 1970, au moment où la conjoncture a commencé à baisser, car sur le total dé-

claré pendant l'année, \$ 3,723 milliards l'avaient été pendant le premier semestre. Ces déclarations comprenaient d'ailleurs trois projets géants, à savoir la création d'une usine intégrée littorale entièrement nouvelle (Fos-sur-Mer) et l'extension des capacités des deux grands complexes de Dunkerque et de Tarente. De plus, sur les \$ 244 millions déclarés pendant le premier trimestre de 1971, une grande part représente des travaux complémentaires à ces trois projets.

LA REUNION DES SIX MINISTRES DES FINANCES.- Les remous suscités par la session tenue à Hambourg les 26 et 27 avril par les Ministres des Finances des Six ne sont pas encore apaisés. A vrai dire, ce n'est pas la session elle-même qui est en cause, mais la discussion qui s'est déroulée en marge, sur le dollar, entre les Ministres et les Gouverneurs des Banques centrales.

C'est à la demande du Ministre allemand de l'Economie, Karl Schiller, que cette réunion s'était ouverte. Face à l'afflux de dollars en Europe, et notamment en République Fédérale, et à la sérieuse inflation qui s'en suit, K. Schiller a demandé à ses partenaires l'adoption d'une position commune, et il a suggéré que ce soit la pratique d'un taux de change flexible à l'égard du dollar. Peu ou prou les seules différences paraissant essentiellement d'ordre technique - il était suivi par les Ministres des autres Etats membres, à l'exception de Valéry Giscard d'Estaing. Selon les Cinq, il est assez clair en effet que le dollar est maintenant surévalué, mais il convient d'éviter toute décision susceptible de gêner les autorités monétaires de Washington et, dans cette optique, la flexibilité semble la moins mauvaise des solutions. Cet avis ne fut celui ni du Ministre français, ni du Gouverneur Wormer. A Paris, on s'est efforcé depuis de démentir cette version des choses. Il y a pourtant tout lieu de penser que cette version est la bonne, ce qui signifie que la délégation française a effectivement fait valoir que la bonne solution pour redonner au dollar sa valeur perdue serait d'augmenter le prix de l'or. Cette prise de position ne devait évidemment pas être sans conséquences sur les marchés monétaires les jours suivants.

Pour sa part, Raymond Barre, vice Président de la Commission, qui participait à la réunion devait - comme il l'a fait quelques jours plus tard en Floride devant les banquiers américains souligner les dangers de la flexibilité des taux de change : selon lui, celle-ci ne peut conduire en effet qu'à des parités flottantes ou à la réévaluation périodique des monnaies européennes (deux conséquences inadmissibles pour des raisons techniques ou politiques). La vérité est que les Etats-Unis ont atteint la limite de ce que les autres pays peuvent supporter en matière de déficit de balance des paiements et qu'ils doivent s'imposer une discipline. Pour R. Barre il convient tout à la fois que les Banques centrales coopèrent pour régulariser le marché des euro-dollars, que l'accumulation inconditionnelle par les banques européennes de dollars résultant du déficit américain sont remplacés par un financement conditionnel normal, dans le cadre du FMI, et enfin que les DTS soient utilisés de façon "régulière". Les thèses du vice-président de la Commission, qui croit encore possible une remise en ordre du système monétaire international (et qui, dans le passé, ne s'est pas déclaré favorable à une revalorisation de l'or) ont, semble-t-il, rencontré un assez large écho un peu partout dans le monde.

Le dossier n'est pas clos. Les Ministres reparleront du dollar le 10 mai à Bruxelles, en marge de la réunion du Conseil des Six. On doit s'attendre que le secret, cette fois, sera particulièrement bien gardé.

Le débat sur le dollar a en fait remplacé celui qui devait primitivement avoir lieu à propos de la livre sterling dans la perspective de l'adhésion britannique. Les Ministres ont finalement considéré qu'ils avaient intérêt à attendre la mise au point définitive. à la fin de la semaine, du rapport élaboré à leur demande par un Comité ad hoc composé de très hauts fonctionnaires nationaux. C'est donc également le 10 mai qu'ils reprendront cette affaire. Le rapport du Comité ad hoc porte sur l'application de l'art. 108 du Traité de Rome en cas de difficulté de la balance britannique des paiements, sur l'évolution des balances sterling, les mouvements de capitaux et la compatibilité entre une monnaie de réserve et la Communauté devenue Union économique et monétaire.

De la mise en route de cette Union, il a d'ailleurs très largement été question à Hambourg :

- 1°) Les Ministres ont décidé que le rétrécissement de 0,75 à 0,60 % des marges de fluctuation des monnaies des Etats membres aurait lieu le 15 juin. Cette mesure a réclamé toute une série de dispositions techniques, notamment l'instauration de communications adéquates entre banques centrales.

- 2°) Ils sont également fait progresser le dossier de la coopération budgétaire, qui, de son côté, réclame notamment un certain nombre de définitions communes, par exemple en matière de soldes budgétaires. Quant au fond, ils ont fait le bilan de la réalisation des budgets 1970, échangé leurs points de vue sur l'exécution des budgets 1971 et constaté qu'il était encore un peu tôt pour débattre avec profit des budgets 1972 : ce débat aura lieu le 15 juin sur la base de propositions chiffrées de la Commission à propos des soldes budgétaires.

- 3°) Wilhelm Haferkamp leur a présenté au nom de la Commission les grandes lignes des propositions d'harmonisation fiscale que celle-ci compte faire au titre de la première étape du plan d'Union économique et monétaire. Il s'agira d'harmoniser les bases d'imposition pour la TVA et les droits d'accise et d'inscrire les taux d'imposition à l'intérieur des fourchette, pour éviter que les différences entre taux appliqués dans les Etats membres ne se creusent encore. La Commission a également l'intention de proposer l'augmentation de la franchise fiscale donnée aux touristes des Six franchissant les frontières.

Enfin, les Ministres ont eu une longue discussion sur l'évolution de la conjoncture dans la CEE. Ils ont constaté que, partout, les hausses des prix et des salaires restent beaucoup trop fortes. Certains d'entre eux ont fait état d'une diminution inquiétante des marges bénéficiaires des entreprises et de la réduction, en conséquence, de leurs programmes d'investissement. Malheureusement, la politique monétaire est désormais dans une large mesure inefficace pour lutter contre l'inflation. La politique budgétaire doit donc demeurer extrê-

mement rigoureuse. Par ailleurs il est de l'intérêt de tous que soit mise en oeuvre une politique des revenus adéquate, permettant de faire coïncider la hausse des rémunérations avec la croissance réelle de la productivité.

RAPPORT TRIMESTRIEL SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE. - L'analyse de la conjoncture faite par les Ministres des Finances à Hambourg reflète dans une large mesure les conclusions auxquelles sont parvenus les experts de la Commission dans leur rapport trimestriel sur la situation de l'économie de la CEE. Une expansion toujours appréciable de la demande globale en termes nominaux, un ralentissement de la croissance économique en termes réels et de la persistance d'une forte hausse des salaires et des prix, tels ont été, durant les derniers mois, les traits dominants de l'évolution de la conjoncture.

Considérées dans leur ensemble, et abstraction faite des variations saisonnières, les exportations vers les pays tiers n'ont plus beaucoup augmenté au quatrième trimestre 1970, ni au début de l'année 1971. La raison principale en est la faiblesse du développement économique dans quelques pays qui sont d'importants clients de la Communauté, notamment les pays de l'AELE, le Japon, l'Espagne et les pays de l'Est. Mais cette évolution trahit aussi, pour une part une détérioration de la position concurrentielle de la Communauté du fait de la forte hausse des coûts dans les pays membres. En revanche, la demande intérieure a continué à faire preuve d'un certain dynamisme, qui a surtout caractérisé les dépenses de consommation privée. Celles-ci ont augmenté à un rythme accéléré dans presque tous les pays membres, essentiellement sous l'effet d'un accroissement exceptionnellement rapide des revenus, notamment des revenus salariaux. Par contre, la propension à investir des entreprises s'est affaiblie. La tendance à la réduction des stocks s'est poursuivie au début de l'année. En outre, les dépenses d'équipement des entreprises ont accusé, sauf en Italie, une expansion moins vive qu'auparavant.

Au total, le rythme de croissance de la production s'est ralenti. La production industrielle n'a augmenté que de 1 % du 3ème au 4ème trimestre 1970, mais elle a dû marquer une faible accélération au début de l'année 1971. Les importations se sont encore très modérément développées durant les derniers mois.

Grâce à une nouvelle augmentation du nombre des salariés, les tensions se sont quelque peu atténuées sur les marchés de l'emploi. Le nombre d'offres d'emplois non satisfaites a diminué dans la plupart des pays membres, mais le chômage partiel a pris de l'extension.

Bien que l'écart se soit réduit entre la demande globale en termes nominaux et l'offre en termes réels, la hausse des prix est restée très vive, tant au stade de la production qu'au niveau de la consommation finale. Elle a été déterminée essentiellement par la forte augmentation des coûts, dont la répercussion sur les prix a été rendue possible par la marge de liquidités encore importante de l'économie et par la croissance rapide de la demande des ménages. A cet égard, il y a lieu de noter que l'afflux massif de capitaux à court terme et à long

terme entraîné par la baisse accentuée des taux d'intérêt sur les marchés internationaux, a contribué à l'accroissement des liquidités.

Quant aux perspectives, elles sont les suivantes :

- L'expansion économique se poursuivra vraisemblablement durant les prochains mois. Certes, le développement des exportations vers les pays tiers pourrait demeurer très lent. Mais la demande intérieure continuera d'imprimer de vives impulsions à l'évolution des revenus, de la production et de l'emploi.

- L'évolution des dépenses de consommation privée, en particulier, devrait demeurer très dynamique, encore que l'on puisse s'attendre dans le cours ultérieur de l'année à une expansion plus modérée des revenus. A en juger d'après les projets d'investissement existants, les dépenses des entreprises en équipement et en construction continueront à s'accroître en 1971, mais dans la plupart des pays membres à un rythme nettement moins rapide qu'en 1970. Par ailleurs, l'évolution des stocks au niveau des entreprises, qui avait eu une incidence modératrice durant le second semestre de 1970, s'orientera sans doute vers une certaine reprise. Enfin, on peut escompter dans tous les pays membres une augmentation sensible des dépenses de construction des administrations publiques et, dans plusieurs d'entre eux, une reprise de la construction résidentielle.

- La nette expansion de l'offre, tant intérieure qu'extérieure, devrait se poursuivre. Au total, le taux de croissance annuelle de la production industrielle pourrait s'établir entre 4 et 4,5% et celui du produit national brut en termes réels à 4,5% environ.

- En dépit de l'atténuation prévisible des tensions entre la demande et l'offre, le climat des prix restera très incertain, d'autant plus que la hausse des coûts salariaux demeurera vraisemblablement très forte. Aussi la stabilisation des coûts et des prix constitue-t-elle toujours un objectif prioritaire de la politique conjoncturelle, en vue d'assurer à plus long terme la croissance des revenus réels, la sécurité de l'emploi et la maintien d'une expansion économique satisfaisante.

Comme à l'ordinaire, les experts ont procédé à une analyse de la situation des différents pays membres :

1°) En Allemagne, la croissance de l'économie a subi un net ralentissement au cours des derniers mois. Un meilleur équilibre s'est établi entre l'offre et la demande. La propension à investir des entreprises, en particulier, a constitué un facteur d'expansion moins dynamique. En revanche, l'augmentation des dépenses de consommation est demeurée très forte. Les tendances à la normalisation du climat conjoncturel n'ont pas eu, jusqu'à présent, d'incidence notable sur les salaires et les prix, et les comportements inflationnistes ont persisté.

Dans l'hypothèse où l'évolution des salaires et des prix ne réagirait pas, à bref délai, à l'infléchissement de la conjoncture, les perspectives de croissance économique pourraient être sérieusement

compromises. Il semble en effet que dans la situation actuelle un réel assouplissement de la politique économique restrictive suppose nécessairement l'apparition d'une nette tendance à une plus grande stabilité de l'économie.

2°) En France, une nouvelle physionomie de la demande caractérise depuis plusieurs mois l'économie. Les exportations ont perdu beaucoup de leur importance en tant que facteur de croissance de la production et de l'emploi et le développement des investissements des entreprises privées s'est apparemment ralenti. En revanche, la consommation privée se trouve de nouveau en forte expansion, tandis que l'évolution des dépenses de l'Etat atteste clairement une nouvelle orientation de la politique conjoncturelle axée désormais sur l'objectif de la croissance économique.

Les perspectives ne sont pas particulièrement favorables en ce qui concerne la possibilité d'une consolidation rapide des équilibres fondamentaux. En effet, il ne semble pas que l'on puisse escompter pour le proche avenir un ralentissement notable de la hausse des salaires. Le climat des prix paraît accuser une nouvelle détérioration et l'excédent des échanges extérieurs se réduit. La marge de capacités disponibles pour assurer une expansion plus rapide, mais exempte de tensions, pourrait se révéler plus étroite que ne le laissent supposer l'essor vigoureux des investissements enregistrés au cours des trois dernières années et les statistiques de l'emploi. Cette éventualité commande une prudence toute particulière dans le maniement de mesures destinées à soutenir la demande intérieure.

VERS UN NOUVEAU "ROUND" DE NEGOCIATIONS INTERNATIONALES.- A l'occasion de la journée Européenne de la Foire de Hanovre, le Président Malfatti a annoncé (en fait il a confirmé ce qu'il avait dit aux Etats-Unis au début du mois, mais qui avait été passé sous silence) que la Communauté était prête à engager un nouveau "round" de négociations internationales quand son élargissement serait réalisé.

On savait que la Commission était favorable à une telle négociation - dans son principe en tout cas - destinée à libéraliser les échanges. On savait aussi que certains Etats membres étaient plutôt bien disposés à l'égard de cette idée, une initiative américaine. Mais on ignorait que les Six étaient arrivés à un accord. Telle n'était en tout cas pas l'évidence lors du déjeuner, qui le 16 mars, avait réuni les six Ministres des Affaires Etrangères et le Président de la Commission, à Bruxelles, pour préparer le voyage de celui-ci aux Etats-Unis. On affirmait même alors que Franco-Maria Malfatti n'avait reçu aucun mandat et qu'il parlerait aux Etats-Unis en son nom personnel.

Or les propos de celui-ci à Hanovre sont exempts d'ambiguïté : "La Communauté ... dès que l'opération d'élargissement sera terminée, est prête à entrer en discussion avec tous les partenaires du commerce mondial pour examiner les questions d'intérêt commun en vue de renforcer la liberté des échanges." Lors d'un dîner offert par l'Overseas Writers Club, à Washington le 8 Avril, il avait dit: "La Communauté - et cela signifie tous ses Etats membres actuels - est disposée à engager des dis-

cussions avec tous ses partenaires commerciaux, Etats Unis compris, lorsque les négociations en vue de l'élargissement auront abouti et à examiner la gamme complète des problèmes qui compromettent l'amélioration du commerce mondial! Nous pensons, avait-il ajouté, que ces conversations ne pourront commencer que lorsque les quatre pays candidats pourront y participer en tant que membres de la Communauté à part entière.

L'origine de ce nouveau "round" (le Kennedy Round s'étant terminé en mai 1968) se situe bien évidemment aux Etats-Unis. Washington aurait même souhaité qu'il commence pendant les négociations d'adhésion, ce que, sagement, les Six ont refusé. Les Américains considèrent que l'élargissement va très sérieusement nuire à leurs intérêts commerciaux en réduisant leurs possibilités d'exportations industrielles mais surtout agricoles. L'application par la Grande-Bretagne des règles de la politique agricole devrait forcément diminuer à terme, en principe en tout cas, les achats effectués par les Anglais auprès des pays tiers. Mais il serait difficile d'accorder aux Etats-Unis les garanties d'accès qu'ils demandent. En matière industrielle, il convient par ailleurs de préciser que la Communauté a déjà le tarif extérieur le moins élevé de tous les pays industrialisés. Quels seront les objectifs de ce nouveau "round" dans quelles conditions aura-t-il lieu ? Autant de points d'interrogation encore.

A propos des négociations avec la Grande-Bretagne, le Président Malfatti a par ailleurs déclaré : les problèmes qui demeurent dans la négociation sont "bien déterminés et techniquement définis". Ils ne sont pas insurmontables. Les sujets de désaccord ne sauraient en aucun cas justifier l'échec d'une opération dont les implications tant politiques qu'économiques dépassent les frontières de notre continent. Je pense que cette seule constatation doit suffire pour mobiliser pleinement la volonté politique. C'est ainsi que nous pourrions écarter le risque de nous enliser. Dans les prochaines semaines devra se manifester cette volonté politique agissante, nécessaire pour mettre dans la bonne perspective toutes les difficultés restantes. J'ai confiance dans le résultat des négociations. L'occasion historique, qui pourrait ne plus se représenter, est celle de nous transformer en une Communauté qui unisse dix des pays les plus industrialisés et les plus démocratiques de l'Europe Occidentale à un moment qui peut être heureux pour la relance de la construction européenne vers l'objectif consistant à parvenir à un gouvernement européen".

OU EN EST LA NEGOCIATION D'ELARGISSEMENT ?.- On s'accorde à considérer comme "capitale", du côté anglais en tout cas, la session de négociation des "Sept" qui aura lieu à Bruxelles les 11 et 12 mai. La préparation de cette réunion, qui sera précédée la veille par un Conseil des Six rassemblant les Ministres des Affaires Etrangères et des Finances, ne paraît pas se dérouler cependant dans des conditions telles qu'elles permettent d'espérer des résultats sur les questions essentielles de la négociation (financement, beurre, sucre, affaires monétaires) :

- 1°) Chacun attend maintenant les propositions promises par la France, en ce qui concerne le financement, le 30 mars. Elles n'ont toujours

pas été transmises par Paris. Dès lors, on peut se demander si le débat sur le financement ira bien loin car si la France présente ses thèses le 10 mai, il est exclu que la discussion puisse s'engager immédiatement.

- 2°) D'ores et déjà, les Sept sont à la recherche d'une nouvelle date de réunion supplémentaire à la fin du mois de Mai ou au début Juin. C'est-à-dire que la session du 10 mai sera insuffisante pour débloquent des discussions.

- 3°) On vient de faire surgir fort à propos, comme si l'on redoutait que le contenu des discussions du 10 mai soit un peu "faible", le problème pesé pour la période de transition en agriculture. C'est évidemment une question importante qui n'est toujours pas réglée. Elle permet de ne pas assister à une réunion "blanche" (si toutefois des conclusions peuvent se dégager).

On avait cru un moment que les Six débattraient dès la semaine prochaine du cas des pays européens non candidats à l'adhésion, mais soucieux d'établir avec la CEE des relations préférentielles (Suède, Suisse, Autriche, Portugal, Islande, Finlande). Les conversations exploratoires conduites par la Commission sont terminées et un rapport est en cours d'élaboration. Certains avaient affirmé que la France demandait d'urgence le dépôt de ce rapport et on en tirait la conclusion qu'après les affaires monétaires, Paris cherchait délibérément à alourdir la négociation. En fait, il apparaît que le Comité des Représentants Permanents, à l'unanimité, a demandé à la Commission de déposer son document pour permettre une discussion à Six avant la fin du mois de juin. Il faut reconnaître que, dans la négociation d'élargissement, le sort à réserver aux pays non candidats est une donnée essentielle non pas sans doute pour la Grande Bretagne ou les autres candidats, mais pour l'allure générale de la Communauté Européenne après l'élargissement.

E T U D E S E T T E N D A N C E S

LA PROMOTION DES ECHANGES ENTRE LA CEE
ET LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIES (EAMA)

par Giovanni Ugo,
Directeur à la Commission de la CEE

Les Etats africains et malgache associés à la Communauté ont une raison péremptoire pour s'efforcer d'accroître leurs exportations à destination des Etats industrialisés, et plus particulièrement du Marché Commun. En effet, leurs recettes d'exportation conditionnent leurs possibilités d'importations en biens d'équipements, c'est-à-dire le rythme même de leur croissance. Il en résulte que l'augmentation de leurs ventes dans la CEE joue un rôle moteur dans leur développement économique et social - et cela d'autant plus que les effets induits de ces ventes sur le revenu monétaire des agriculteurs et des travailleurs des industries de transformation doivent également être pris en considération. Il n'est donc pas étonnant que ces Etats ne cessent d'insister sur la nécessité d'élargir et de diversifier les débouchés qui peuvent s'offrir à leurs produits, tant primaires que transformés.

Parallèlement cependant, les marchés des pays industrialisés - et notamment ceux des pays membres de la CEE, qui sont toujours les principaux importateurs de ces produits - sont le théâtre d'une concurrence de plus en plus vive de la part des produits d'autres origines. Cela est vrai pour la plupart des grands produits tropicaux d'exportation des EAMA, tels que café, cacao, oléagineux, bois, banane, coton, etc... Et cela est encore plus vrai pour tous les produits transformés. Dans le même temps, la concurrence des produits de substitution fabriqués dans les pays industrialisés eux-mêmes se fait aussi vivement ressentir.

Pour atténuer les tensions croissantes nées de cet état de choses, la première Convention de Yaoundé comportait diverses mesures institutionnelles - confirmées par la seconde Convention de Yaoundé, entrée en vigueur le 1er janvier 1971 - destinées à corriger sur certains points le régime de libre échange établi entre la CEE et les EAMA. Il s'agit, entre autres, des préférences tarifaires, de la réglementation de l'origine, de l'absence de tout contingentement tarifaire, du régime spécial accordé à certains produits agricoles homologués et concurrents de produits européens, etc... Mais il est apparu que ces mesures ne

suffisent pas à elles seules à entraîner un accroissement notable et régulier des exportations des Etats associés vers la Communauté. Dans ces conditions, il est capital que ces Etats appliquent, en même temps qu'une politique d'expansion de leur production, une stratégie assurant un plus grand dynamisme à leur commerce d'exportation. En effet, celui-ci est souvent caractérisé, en particulier dans les moins favorisés d'entre eux - ce qui est normal - par une attitude d'attente de l'acheteur éventuel plutôt que par sa recherche inlassable.

C'est pourquoi un certain nombre de dispositions nouvelles ont été incluses dans la deuxième Convention de Yaoundé, notamment à son article 19 ainsi que dans le Protocole n° 6. Ce dernier texte, relatif à la gestion des aides de la Communauté, permet aux Etats associés de faire appel à l'aide technique et financière de la Communauté pour la réalisation d'actions de natures diverses touchant la commercialisation et la promotion des ventes des produits d'exportation.

Les aides à la commercialisation et à la promotion des ventes prévues à l'article 19 ont pour objet : (1) d'améliorer les structures et les méthodes de travail des organismes, services ou entreprises concourant au développement du commerce extérieur des Etats associés, ou de favoriser la création de tels organismes, services ou entreprises; (2) de favoriser la participation des Etats associés à des foires et expositions commerciales de caractère international; (3) de former des techniciens du commerce extérieur et de la promotion des ventes; (4) de procéder à des études et enquêtes de marchés et de favoriser leur exploitation; (5) d'améliorer l'information dans la Communauté et les Etats associés en vue du développement des échanges commerciaux. Cette énumération, qui n'est ni limitative ni exhaustive, fait ainsi apparaître toute une gamme de possibilités nouvelles.

A ces divers objectifs des aides à la commercialisation et à la promotion des ventes correspondent de nombreux moyens d'action. Quant aux structures des organismes de commercialisation, on peut prévoir l'envoi d'experts pour proposer des réformes susceptibles d'améliorer leur fonctionnement et d'accroître leur efficacité ainsi que pour la réalisation d'études portant sur des aspects particuliers des interventions des organismes intéressés en vue d'en améliorer le fonctionnement et la rentabilité.

L'assistance financière et technique de la CEE peut concerner également : la création d'organismes, services ou entreprises ayant pour objet tant la commercialisation directe des produits de toute nature, récoltés ou fabriqués dans les EAMA, que l'animation du commerce extérieur; la création, dans les Etats importateurs de produits des EAMA, de représentations commerciales permanentes (bureaux de commercialisation); la participation des EAMA aux activités des centres commerciaux internationaux et organismes similaires, existant ou en voie de création dans les Etats membres de la Communauté et dans d'autres pays industrialisés; l'organisation de missions commerciales, systématiques ou occasionnelles, à l'étranger.

Le programme, en cours d'exécution depuis désormais trois ans, relatif à la participation des EAMA à des manifestations commerciales dans les Etats membres sera poursuivi et élargi aux pays tiers qui constituent déjà, ou qui peuvent constituer, un marché important pour les produits des EAMA ainsi qu'à des pays d'Afrique associés ou non. Dans le cadre de ce type d'actions, la présence des EAMA à la 4ème Foire Internationale de Milan est sans doute un exemple particulièrement significatif.

En ce qui concerne la formation des techniciens du commerce extérieur et de la promotion des ventes, on peut envisager le perfectionnement professionnel des personnels opérant dans les services du commerce extérieur et des attachés commerciaux en poste dans les Ambassades; le recyclage ou la formation des personnels des organismes chargés de l'animation du commerce extérieur; la formation de démarcheurs et de prospecteurs commerciaux; la formation des personnels appelés à faire partie des missions commerciales temporaires à l'étranger et à gérer les stands des EAMA dans les foires et expositions commerciales internationales.

Dans le domaine des études et enquêtes de marché, il peut s'agir d'études ayant pour objet l'analyse de tous les facteurs qui conditionnent la vente d'un produit et d'études de marketing ayant pour objet de mettre en évidence ce qu'un vendeur doit faire pour prendre place ou développer sa part sur un marché donné. Il peut s'agir enfin de la recherche pour la mise au point de la promotion de produits nouveaux ainsi que pour le développement de produits déjà connus, mais non encore commercialisés. Au plan interne des Etats, des études pourraient être réalisées visant à rationaliser la commercialisation des produits depuis le stade producteur jusqu'au stade FOB, ou ayant pour objet d'encourager le commerce inter-africain, notamment à caractère régional. Toutes ces études devront être conçues comme des opérations de promotion commerciale aboutissant, par elles-mêmes, à des actions concrètes.

Des possibilités nouvelles sont donc ouvertes aux Etats associés. Ainsi ceux-ci seront-ils en mesure, avec l'aide financière et technique de la Communauté - complémentaire d'ailleurs des efforts de même nature entrepris sur le plan national - et grâce à l'appui du secteur privé intéressé, de réaliser au cours de la période couverte par la 2ème Convention de Yaoundé des progrès satisfaisants vers leur objectif d'expansion de leurs échanges commerciaux.

E U R O F L A S H

- P. 16 - AMEUBLEMENT - Belgique: FYENS FJER FABRIK ouvre une succursale à Woluwe-St-Etienne; DIKS & COENEN transforme une succursale en filiale; WILHELM PIEPER MEUBELFABRIKEN ferme sa succursale d'Overpelt.
- P. 16 - ASSURANCES - Italie: STA DI SERVIZI ASSICURATIVI EUROPA est filiale d'EUROPA KRANKEN VERSICHERUNG. Pays-Bas: NILLMIJ. prend le contrôle de deux affaires de courtage.
- P. 17 - AUTOMOBILE - Espagne: DAF prend le contrôle absolu de sa filiale de Madrid. France: ETS J.P. RICHARD obtient la représentation exclusive de NISSAN MOTOR. Italie: Création de BRITISH LEYLAND ITALIA. Yougoslavie: Reconduction des accords CITROEN/TOMOS.
- P. 18 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: KIESWERK WYHLEN appartient à HOLDERBANK FINANCIERE GLARUS. Belgique: THE BRITISH LAND C° s'installe à St-Josse-ten-Noode; HALMPLANK réorganise le capital de STRAMIT-WAREMME. Italie: SUNCLASS BUNGALOWS BOUW- & EXPLOITATIEMIJ. ferme sa filiale de Milan.
- P. 19 - CAOUTCHOUC - Allemagne: Les accords BAYER/DEUTSCHE BANK.
- P. 19 - CHIMIE - Allemagne: HAGMANS KEMI BASEL s'installe à Wyhlen/Lörrach. Belgique: STP CORP. s'installe à Bruxelles; MACTAC INTERNATIONAL transforme sa succursale de Soignies en filiale. France: Fusion PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN/PROGIL; FRANCAISE DES PETROLES BP accroît ses intérêts dans CHIMIQUE DE GERLAND. Luxembourg: CENTRAL-COLOR est à capital français. Yougoslavie: Projets industriels de PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN.
- P. 21 - COMMERCE - Belgique: BATISTORES appartient indirectement à J.C. PENNEY. France: DOCKS DE FRANCE devient majoritaire dans STE DES MAGASINS DE GRANDE SURFACE.
- P. 21 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: Création de S.V.P. BENELUX. Italie: EUROPEX MILAN est à capital français.
- P. 22 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: M.T.S. SYSTEMS s'installe à Francfort. Belgique: UNITOR SHIP SERVICE est à capital norvégien, et ETS ACO à capital suisse. France: THE EVER-READY C° (GREAT BRITAIN) se défait de ses intérêts dans CIPEL. Italie: DONALD est d'origine australienne. Suisse: KALTENBACH & VOIGT réorganise sa filiale de Glarus.

- P. 23 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: Seconde filiale pour CHRISTIEN-SEN DIAMOND PRODUCTS; HOBBY-ROLLER VERTRIEBS est transformée en MANURHIN-DEUTSCHLAND. Belgique: SABRE EUROPE est à capital canadien; HERINCX RONEO passe sous le contrôle de RONEO LTD. France: RONEO prend le contrôle de STE COLUMBIA; STA APPARECCHIATURE METANO ITALO-AMERICANA-SAMIA s'installe à Paris; Association franco-néerlandaise dans PLOEGER FRANCE; BENTONE ferme sa première filiale de La Plaine St-Denis; FENWICK reprend un Département à LUCHAIRE. Italie: RUAL est à capital suisse; ZEISS IKON simplifie ses intérêts; INNOCENTI cède une Division à FINSIDER. Pays-Bas: DRESSER INDUSTRIES fonde INDUSTRIAL BRUSH C° EUROPE. Suisse: DEUTSCHE PERROT BREMSE s'installe à Schaffouse.
- P. 26 - EDITION - Allemagne: WELTRUNDSCHAU VERLAG s'installe à Fribourg en Brisgau; Les accords H.M.H. PUBLISHING/HEINRICH BAUER; AXEL SPRINGER rachète un quotidien à EMIL KOCH; VOGEL-VERLAG reprend trois périodiques à MICHAEL TRILTSCH. Pays-Bas: Seconde filiale pour PLANAPRINT PUBLICATIONS.
- P. 27 - ELECTRONIQUE - Autriche: NIXDORF COMPUTER développe sa filiale de Vienne. Belgique: MARCONI INTERNATIONAL MARINE se défait de ses intérêts dans SAIT ELECTRONICS. France: COMMERCIAL COMPUTERS FRANCE est filiale de CONTROL DATA; SEMI-CONDUCTEURS & MICROCIRCUITS est originaire de Vaduz; Les accords INCOTERM/CIT-ALCATEL. USA: Une licence THOMSON-C.S.F. pour TEXAS INSTRUMENTS.
- P. 29 - ENGINEERING - France: Concentration LEYBOLD-HERAEUS/GENERALE DU VIDE-SOGEV. Pays-Bas: Association franco-néerlandaise dans O.T.P.-KEYNES; Les accords GENERAL ELECTRIC/RIJN-SCHELDE.
- P. 30 - FINANCE - Allemagne: Création de O'NEIL FUNDS SERVICE; BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS ouvre une succursale à Francfort, comme NATIONAL WESTMINSTER BANK; COMMERZBANK devient majoritaire dans WESTDEUTSCHE BODENKREDITANSTALT; DRESDNER BANK devient majoritaire dans quatre établissements de crédit hypothécaire; DEUTSCHE BANK devient majoritaire dans deux établissements de crédit hypothécaire. Belgique: WALSTON & C° ferme sa filiale de Bruxelles. Canada: Représentation commune pour AMSTERDAM ROTTERDAM BANK, DEUTSCHE BANK et GENERALE DE BANQUE. France: UNITED STATES TRUST C° devient actionnaire de CREDINTER; Luxembourg: S.H. INTERNATIONAL est à capital suisse.
- P. 32 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: REEMTSMA devient majoritaire dans BAVARIA & ST. PAULI-BRAUEREI; STERN-BRAUEREI KARL FUNKE reprend HELLWEG-QUELLE MINERALBRUNNEN; BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK prend le contrôle de WICKÜLER-KUPPER-BRAUEREI. Belgique: V.S. SUIKERWERKFABRIEK-CONFISERIE est à capital néerlandais. Italie: PILCH-DEKALB s'installe à Plaisance. France: OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES négocie la prise du contrôle de ETS BONDUELLE. Pays-Bas: Constitution définitive de TECHNISCHE MENU VERZORGING. Suisse: SUCRES & DENREES s'installe à Genève.

- p. 34 - METALLURGIE - Belgique: Association franco-belge dans ATELIERS DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES D'ANDERLECHT. France: WSTA-V.I. INDUSTRIES ferme sa filiale de Paris; CREUSOT-LOIRE absorbe LHOMARGHY. Italie: Création d'ARMCO MOLY-COP; ALLUMINIO LOMBARDA PIEMONTESE est filiale de A. TONOLLI & C°. Pays-Bas: Création de PILLAR EUROPE PROFIL. Suède: Les accords USINE METALLURGIQUE DE DOMINE/SANDVIKEN JERNVERK.
- P. 35 - MINES - Luxembourg: Deux filiales de portefeuille pour CHARTER CONSOLIDATED.
- P. 36 - PAPIER - Allemagne: A.F.P. CENPA s'installe à Karlsruhe. Italie: G. MALERBA & C° passe sous le contrôle de CARTIERE AMBROGIO BINDA.
- P. 36 - PETROLE - Allemagne: Concentration au profit de DEUTSCHE SHELL. Nigéria: ERAP cède 35 % de sa filiale de Lagos. USA: PETROFINA reprend le réseau de HARBOR SERVICE STATIONS.
- P. 37 - PHARMACIE - Allemagne: UNILEVER simplifie certains intérêts au profit de ELIDA-GIBBS. Belgique: O'NEILL INTERNATIONAL SALES ferme sa filiale de Bruxelles. France: Concentration au profit de LABORATOIRES JEAN TETAU. Italie: Deuxième filiale pour DAWE'S LABORATORIES; O.P.A. Srl est filiale d'I.S.F. SpA. Suisse: LABORATOIRES DE COSMETOLOGIE YVES ROCHER ouvre une succursale à Zurich.
- P. 38 - PLASTIQUES - Italie: Création de LOUVER ITALIANA.
- P. 38 - TEXTILES - Autriche: TERRA-FASHION BEKLEIDUNGS est filiale d'OTTO KÄRNER. Brésil: AKZO développe sa filiale de S. Bernardo Del Campo. France: DEERING MILLIKEN ferme une de ses deux filiales de Roisel/Somme. Tchad: Association franco-tchadienne dans COTONNIERE DU TCHAD.
- P. 39 - TOURISME - Allemagne: Les projets de DOWNTOWNER. France: Création d'EUROTEL-P.L.M.
- P. 40 - TRANSPORTS - France: SEABOURNE SHIPPING C° ouvre une succursale au Havre; ETHIOPIAN AIRLINES ouvre une succursale à Paris. Grande-Bretagne: Association anglo-allemande dans VANPAC CARRIERS.
- P. 40 - DIVERS - Belgique: TEMCO SERVICE INDUSTRIES prend 50 % dans CEMSTO-BEL-ENTREPRISES DE NETTOYAGE REUNIES; EXTRA-CORPOREAL MEDICAL SPECIALITIES (équipements médicaux) s'installe à Bruxelles, comme AMERICAN IBC (appareils sanitaires); MAGNUS ORGAN (instruments de musique) ferme sa succursale de Bruxelles. France: HEINRICH GULTIG (articles de cave) s'installe à Strasbourg; LYONNAISE DES EAUX devient principal actionnaire de SITA (traitement des déchets). Italie: PLANDEX (films, rubans magnétiques) ouvre une succursale à Milan.

AMEUBLEMENT

(611/16) Spécialisée au Danemark dans la fourniture de plumes, duvets et textiles pour literie et ameublement, la société FYENS FJER FABRIK A/S d'Odense (cf. n° 492 p.26) a pris pied en Belgique en dotant sa filiale néerlandaise CENTERTEX VERKOOPBUREAU VOOR BEDDEGOED N.V. (Rijswijk) d'une succursale à Woluwe-St-Etienne, que dirige M. Jacques Feyaerts.

(611/16) Le groupe néerlandais de mobilier - lits métalliques notamment - et matelas DIKS & COENEN N.V. d'Uden (cf. n° 561 p.15) a transformé sa succursale belge (Neeroeteren/Limbourg) en filiale industrielle sous le nom de DICO N.V. (capital de FB. 20 millions).

Celle-ci, qui occupera une centaine de personnes à pleine capacité fin 1971, a pour actionnaires minoritaires trois sociétés du groupe, DOC N.V. (Uden), DIKS & COENEN GmbH (Vlotho-Exter) et DICO FRANCE Sarl (Esternay/Vosges).

(611/16) La manufacture allemande d'ameublement WILHELM PIEPER MEUBELFABRIEKEN KG (Wallenbrück/Herford et Laer/Melle) a décidé d'alléger ses intérêts à l'étranger en mettant fin aux activités de sa succursale commerciale belge (Overpelt), que dirigeait M. Jan Martin.

ASSURANCES

(611/16) La compagnie d'assurances "maladie" de Cologne EUROPA KRANKEN VERSICHERUNG AG, propriété du Dr. Karl Funk-Kaiser, a constitué à Milan la firme de courtage STA DI SERVIZI ASSICURATIVI EUROPA SpA (capital autorisé de Li. 5 millions), dirigée par M. Bert Wever (Cologne) et directement contrôlée par la société suisse de portefeuille DOMEFIN AG (Zug).

(611/16) Le groupe d'assurances EERSTE NEDERLANDSCHE-NILLMIJ. N.V. de La Haye (cf. n° 597 p.28) s'est assuré le contrôle à La Haye - à travers sa filiale DE NIEUWE EERSTE NEDERLANDSCHE N.V. - des firmes de courtage N.V. VERZEKERING MIJ. ZUID-HOLLAND et N.V. VERZEKERING MIJ. DE OUDE ZWOLSCHE VAN 1895 (cf. n° 593 p.19) qui, avec une cinquantaine d'employés, ont encaissé en 1970 un montant de primes supérieur à Fl. 11 millions.

AUTOMOBILE

(611/17) Poursuivant la mise en place sur le continent d'un réseau commercial propre (cf. n° 602 p.15), le groupe de Londres B.L.M.C. -BRITISH LEYLAND MOTOR CORP. LTD a formé à Milan la société BRITISH LEYLAND ITALIA SpA (capital autorisé de Li. 20 millions) qui, présidée par M. Louis Beare, est directement contrôlée par la filiale BRITISH LEYLAND INTERNATIONAL LTD (Londres).

La nouvelle affaire, dont MM. Donald L. Krees et John A. Smerdon sont administrateurs, assurera l'importation et la distribution des modèles "Jaguar", "Daimler", "Rover" et "Triumph" ainsi que la vente de ceux des modèles "Austin" et "Morris" qui ne sont pas produits à Lambiate/Milano par le groupe INNOCENTI (cf. n° 581 p.20).

(611/17) Le constructeur néerlandais DAF N.V. -VAN DOORNE'S AUTOMOBIELFABRIEKEN d'Eindhoven et Boorn (cf. n° 607 p.15), qui a réalisé un chiffre d'affaires de Fl. 819 millions en 1970, a renforcé ses intérêts en Espagne en prenant le contrôle absolu de sa filiale DAF SA de Madrid et Barajas (cf. n° 337 p.19) à l'occasion du doublement de son capital à Pts 100 millions.

Affiliée jusqu'ici pour 25 % au groupe de Madrid ANCHISI RAFECAS & ROIG SA, celle-ci construit notamment des remorques et semi-remorques routières de grande capacité (cf. n° 592 p.18).

(611/17) Le groupe automobile de Tokyo NISSAN MOTOR C° (cf. n° 606 p.14) a confié à la firme ETS J.P. RICHARD SA de Paris (cf. n° 518 p.18) la représentation exclusive pour la France de ses véhicules "Datsun", importés par les soins de sa filiale DATSUN FRANCE Sarl (Paris).

RICHARD, qui a longtemps été représentant de B.L.M.C. (cf. supra), distribue notamment les véhicules des constructeurs britanniques LOTUS CAR LTD de Cheshunt/Hertfs. (cf. n° 557 p.20) et JENSEN MOTORS LTD (West Bromwich/Staffs.).

(611/17) La compagnie CITROEN SA de Paris (cf. n° 606 p.14) et l'entreprise yougoslave TOMOS de Koper (cf. n° 562 p.17) ont reconduit l'accord en vertu duquel la seconde monte depuis la fin 1967 (cf. n° 427 p.18), à partir de pièces détachées importées, des véhicules du premier.

A cette occasion, TOMOS élargira la gamme des modèles ainsi assemblés aux nouvelles "GS" et "2 CV 6", et elle portera sa capacité annuelle (actuellement 4.600 véhicules) à 12.000 unités/an en 1973, puis à 35.000 en 1975.

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(611/18) Le groupe suisse HOLDERBANK FINANCIERE GLARUS AG (cf. n° 574 p.16) a présidé à la création en République Fédérale - à travers sa filiale HOLDERBANK CONCRETA AG (Niederurnen) - de l'entreprise d'exploitation de gravières KIESWERK WYHLEN GmbH (Wyhlen/Lörrach). Au capital de DM. 20.000, celle-ci a pour gérants MM. H. Blum, D. Bon, W. Frey, E. Gebhard, R. Lusser et K. Hindenlang.

HOLDERBANK CONCRETA, qui travaille en étroite association avec sa société-soeur HOLDERBANK KIES & BETON AG (Oerlikon/Zurich), dispose dans ce domaine de plusieurs affiliées en Suisse, notamment KIESWERK HÜNTWANGEN AG (Hüntwangen), KIESWERK HÄUSER AG (Müllingen) et FERTIGBETON AG (St-Gall).

(611/18) Animateur aux Pays-Bas des entreprises de bâtiment SUNCLASS BUNGALOWS BOUW- & EXPLOITATIEMIJ. N.V. (Aerdenhout), P. KUIK HOLDING N.V. et KENNEMERLAND HOLDING N.V. notamment, M. Pieter Kuik (Bentveld) a mis fin aux activités de la firme de Milan SUNCLASS BUNGALOWS ITALIA Srl (cf. n° 282 p.17), remplacée par la nouvelle LAGO DI GARDA SUNCLASS BUNGALOWS Srl (capital de Li. 0,9 million).

Directement contrôlée par la filiale de Zandvoort SUNCLASS OVERSEAS GOED INTERNATIONAL N.V., celle-ci a pour vocation la construction de villas sur le lac de Garde, en association avec sa société-soeur LAGO DI GARDA SUNCLASS BUNGALOWS C.V. (Zandvoort).

(611/18) Affiliée au groupe immobilier de Londres SECOND COVENT GARDEN PROPERTY CORP. LTD - passé depuis peu sous le contrôle du groupe STAR (GREAT BRITAIN) HOLDINGS LTD (cf. n° 572 p.20) - la compagnie immobilière THE BRITISH LAND C° LTD s'est donnée une filiale à St-Josse-ten-Noode, THE BRITISH LAND C° LTD (BELGIUM) SA (capital de FB. 2 millions).

(611/18) La filiale STRAMIT C.V. (Someren) du groupe néerlandais de panneaux de construction et revêtements en agglomérés de paille et stratifiés HALMPLANK N.V. (cf. n° 316 p.14) est devenue majoritaire directe dans l'affiliée belge STRAMIT-WAREMME SA (cf. n° 578 p.19) à l'occasion de l'élévation de son capital à FB. 9 millions.

Créée courant 1970, celle-ci était jusqu'ici contrôlée à parité par la filiale STRAMIT Sprl d'Uccle-Bruxelles (cf. n° 393 p.19) et l'affiliée STRACO-BEL SA (Bruxelles) - commune avec l'entreprise suisse de ventilation et aération COLASIT AG (Wimmis/Berne).

CAOUTCHOUC

(611/19) Le groupe FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen (cf. n° 604 p.36) a conclu avec la DEUTSCHE BANK AG (Francfort) un accord lui permettant d'être éventuellement partie au regroupement négocié depuis quelques mois (cf. n° 598 p.16) entre les groupes caoutchoutiers de Hambourg PHOENIX GUMMIWERKE AG et de Hanovre CONTINENTAL GUMMI-WERKE AG (cf. n° 601 p.26) et d'assurer ainsi un important débouché à sa production de synthétique ainsi qu'à celle de son affiliée (directe et indirecte) CHEMISCHE WERKE HÜLS AG de Marl (cf. n° 585 p.44).

Actionnaire de longue date du groupe de Hanovre, la DEUTSCHE BANK a renforcé ses intérêts dans PHOENIX en reprenant, conjointement avec la compagnie MUNCHENER RÜCKVERSICHERUNGS AG (Munich), la participation de 26 % qu'y détenait jusqu'en fin 1970 le groupe FIRESTONE TIRE & RUBBER C° d'Akron/Ohio (cf. notamment n° 592 p.21).

CHIMIE

(611/19) Filiale du groupe de New York STUDEBAKER-WORTHINGTON INC. (cf. n° 601 p.22), l'entreprise de lubrifiants (pour automobiles notamment) STP CORP. de Des Plaines/Ill. (cf. n° 594 p.17) a enrichi ses intérêts chez les Six - une filiale, STP ITALIA SpA (Milan) - en constituant à Bruxelles la société de vente STP EUROPA SA (capital de FB. 2,5 millions), que préside M. Anthony Granatelli et dirige M. Jean Dujardin.

Elle y a pour associées symboliques ses filiales ou compagnies-soeurs STP INTERNATIONAL INC., MEDIA BUYERS INC. et PYROIL C° INC. (Wilmington/Del.), PENRAY C° et LABORATORIES INC. (Elk Grove/Ill.).

(611/19) Membre du groupe de transformation plastique BEMIS C° INC. de Minneapolis/Minn. (cf. n° 551 p.39), l'entreprise de produits adhésifs MACTAC INTERNATIONAL LTD INC. (Cleveland/Ohio) a élevé sa succursale belge (Soignies) au rang de filiale sous le nom de MORGAN ADHESIVES EUROPE SA (capital de FB. 100 millions), la présidence de M. Burton D. Morgan et la direction de M. J. Godefroid.

Chez les Six, BEMIS dispose de filiales directes à Paris (CIE BEMIS FRANCE SA), Zingonia/Italie (HAYSSSEN ZINGONIA SpA) et Karlsruhe (HAYSSSEN VERPACKUNGS MASCHINEN GmbH).

(611/20) La représentation en République Fédérale de la firme chimique suisse HAGMANS KEMI BASEL AG sera du ressort de la nouvelle HAGMANIT GES. FÜR CHEMISH-TECHNISCHE ERZEUGNISSE mbH (capital de DM. 20.000), formée à Wyhlen/Lörrach avec MM. Christoph Reiner (Bâle) et W. Schiller (Wyhlen) pour gérants.

(611/20) Le groupe RHONE-POULENC SA de Paris (cf. n° 610 p.19) va procéder à une rationalisation de ses intérêts dans le domaine des produits chimiques industriels organiques et minéraux en fusionnant ses filiales PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 608 p.17) et PROGIL SA de Paris (cf. n° 604 p.36).

La première est passée en 1969 sous le contrôle à 50,9 % de RHONE POULENC, ses anciens actionnaires (à parité) CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (Neuilly/Hts-de-Seine) et CIE PECHINEY SA (Lyon) y ayant vu alors leurs intérêts revenir à 39 % et 10 %. Elle vient de conclure avec le combinat chimique yougoslave OHIS (Skoplje) un accord prévoyant la construction à Skoplje d'une usine de chlorure de polyvinyle qui, après un investissement d'une contre-valeur de F. 137,5 millions - dont 12,5 % financés par le partenaire français - sera opérationnelle en 1973 avec une capacité annuelle de 50.000 tonnes.

La seconde (anc. STE FINANCIERE & INDUSTRIELLE POUR L'INDUSTRIE CHIMIQUE SA) a adopté son actuelle dénomination lors de l'absorption de la compagnie PROGIL SA (première du nom) - qui lui avait apporté l'ensemble de ses actifs industriels et commerciaux - par RHONE POULENC, qui s'en est à cette occasion assuré le contrôle à 99,9 % (cf. n° 544 p.21).

(611/20) Des intérêts français portés par M. Jean Tarrillon (Metz) ont été à l'origine à Luxembourg de la société CENTRAL-COLOR SA (capital de F. Lux. 100.000), dont l'objet est l'exploitation d'un laboratoire photographique ainsi que le commerce de matériels et produits cinéma- et photographiques.

(611/20) La STE FRANCAISE DES PETROLES BP SA (Courbevoie/Hts-de-Seine), filiale (70 %) du groupe de Londres THE BRITISH PETROLEUM C° LTD (cf. n° 605 p.34), s'apprête à porter à 25 % sa participation - acquise début 1971 (cf. n° 595 p.17) du groupe UGINE KUHLMANN SA de Paris (cf. n° 610 p.19) - dans l'entreprise de goudrons et bitumes STE CHIMIQUE DE GERLAND SA de Lyon (cf. n° 601 p.16).

COMMERCE

(611/21) La compagnie française de supermarchés STE NORD-OUEST D'ALIMENTATION SA de Caen/Calvados (cf. n° 501 p.33) a repris à son homologue DOCKS DE FRANCE SA de Paris (cf. n° 608 p.18) une partie de sa participation (50 %) dans la STE DES GRANDS MAGASINS DE GRANDE-SURFACE - SMGS SA (Paris), où elle est ainsi désormais majoritaire. Celle-ci (capital de F. 2 millions), qui gère un hypermarché "Mammouth" à Caen, a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 75 millions.

DOCKS DE FRANCE a également dernièrement (cf. n° 603 p.16) cédé à la STE ECONOMIQUE DE RENNES SA (Rennes) sa participation de 50 % dans leur filiale jusqu'ici paritaire STE ARMORICAINE DE GRANDE SURFACE SA (Rennes), qui exploite un "Mammouth" à Saint-Brieuc/Côtes-du-Nord et s'apprête à en ouvrir un second à Rennes.

(611/21) Contrôlée depuis août 1969 par le groupe J.C. PENNEY C° de New York (cf. n° 582 p.24), la compagnie de grands magasins SARMA SA de Bruxelles s'est donnée une filiale immobilière à son siège, BATISTORES SA (capital de FB. 10 millions).

Elle y a pour associés symboliques ses filiales de Bruxelles FINSTORES SA (anc. MAISON JEAN FONTAINE SA), STE IMMOBILIERE DE GERANCE SA, IMMOBILIERE SUPERMARCHES-IS SA (cf. n° 543 p.21), LOCASTORES SA, BAZAR D'ALOST SA et STORESCO SA.

CONSEIL ET ORGANISATION

(611/21) La firme de conseil en organisation et "management" pour les secteurs secondaire et tertiaire EUROPEX SA (Paris) s'est donnée une filiale à Milan, EUROPEX MILAN SpA (capital de Li. 30 millions), présidée par M. Jacques Sotteau et dirigée par MM. C. Corsetti, A. Bottazzi, Y. Svetosar et J. Villiers Le Moy.

(611/21) Appartenant aux compagnies de Bruxelles C.D.P. - CIE DE PROMOTION SA - membre du groupe Charles de Pauw (cf. n° 582 p.22) - pour 50 % ainsi que FINANCIERE LACOURT SA (cf. n° 589 p.53) et COBEPACIE BELGE DE PARTICIPATIONS PARIBAS SA (groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA - cf. n° 602 p.32) pour 25 % chacune, la firme CENTRE D'INFORMATIONS "W.T.C." SA (Bruxelles) a constitué à son siège la société S.V.P. BENELUX SA (capital de FB. 20 millions). Elle en partage le contrôle avec l'agence

de publicité ROSSEL & CIE SA (35 %) et la maison d'édition UITGEVERIJ J. HOSTE N.V. (15 %), toutes deux de Bruxelles.

Présidée par M. Maurice de Turckheim et dirigée par MM. Jacques Declercq et Robert Polus, la nouvelle affaire a pour objet la prestation de tous services de renseignements administratifs, financiers, économiques, statistiques, etc... selon la formule mise au point par la compagnie S.V.P. SA de Paris (cf. n° 447 p.17), dont M. de Turckheim est directeur général. Cette formule avait déjà été exploitée en Belgique par la société S.V.P. BELGE SA, dissoute en juillet 1963.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(611/22) Spécialiste d'appareillages de mesures électro-hydrauliques des matériaux, la compagnie M.T.S. SYSTEMS CORP. de Minneapolis/ Minn. a pris pied en République Fédérale, où sa représentation était assurée jusqu'ici par la firme INTERMATIC-INGENIEURSBÜRO HANS W. SCHEMM (Puchheim), avec l'installation à Francfort d'une filiale commerciale, M.T.S. SYSTEMS GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par M. George N. Butzow.

(611/22) La compagnie UNITOR A/S d'Oslo (cf. n° 479 p.39) a renforcé ses intérêts au Benelux - une filiale aux Pays-Bas, UNITOR SHIP SERVICE N.V. (Vlaardingen) - en créant à Anvers la société de vente d'appareils de soudure électrique ou à gaz pour navires UNITOR SHIP SERVICE N.V. (capital de FB. 100.000).

(611/22) Des intérêts australiens portés par M. Donald A. McDonald (Melbourne) ont été à l'origine à Milan de la firme d'importation et distribution d'appareillages et outillages électriques (petits moteurs, aérateurs, etc..) DONALD Srl (capital de Li. 0,5 million).

(611/22) La manufacture allemande d'instruments de chirurgie dentaire (électromécaniques, mécaniques, etc...) KALTENBACH & VOIGT GmbH & C° KG de Biberach a.d. Riss (cf. n° 605 p.22) a doublé à FS. 100.000 le capital de sa filiale suisse de portefeuille MULTIPAT AG (Glarus) et l'a transformée en DELTA DENTAL HOLDING AG.

Animée par MM. Kurt Kaltenbach et Helmut Weber, la compagnie allemande a deux autres filiales dans le pays : DELTA GES. FÜR FINANZIERUNGEN & BETEILIGUNGEN AG (Glarus) et INTERDENT HOLDING AG (Zurich). Ses autres principales filiales à l'étranger sont KAVO ITALIA SpA (Gênes/Nervi et Milan), FODEC SA (Paris), KAVO GREAT BRITAIN LTD (Londres) et KAVO DO BRASIL SA (Rio-de-Janeiro et Juanville).

(611/23) Il entre dans les intentions du groupe C.G.E. - CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA de Paris de reprendre aux compagnies THE EVER READY C° (GREAT BRITAIN) LTD de Londres (cf. n° 479 p.22) et LE CARBONE-LORRAINE SA de Paris (cf. n° 573 p.17) leur participation de 37 % chacune dans l'entreprise de piles et batteries sèches CIPEL-CIE INDUSTRIELLE DES PILES ELECTRIQUES SA (Levallois/Hts-de-Seine), où il sera alors majoritaire à 81 %.

Dans ce domaine, CGE dispose déjà d'une filiale à 65,2 %, STE DES ACCUMULATEURS FIXES & DE TRACTION-SAFT SA (Romainville/Seine-St-Denis), connue notamment pour ses piles "Leclanché" (cf. n° 595 p.21).

(611/23) Des intérêts suisses portés pour 93,6 % par M. Heinz-Hermann Weick (Genève) ont été à l'origine en Belgique de la société ETS ACO SA (Spa). Au capital de FB. 1 million, celle-ci a pour objet le négoce d'appareils électroménagers et électroniques.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(611/23) Les intérêts aux Pays-Bas - notamment AIRE-TOOL NEDERLAND N.V. (cf. n° 449 p.22) et DRESSER (NEDERLANDS) N.V. de La Haye - du groupe DRESSER INDUSTRIES INC. de Dallas/Tex. (cf. n° 595 p.23) se sont enrichis de l'entreprise de machines pour balayage, décapage et brossage industriel INDUSTRIAL BRUSH C° EUROPE N.V. (Mijdrecht). Au capital de Fl. 250.000 et présidée par M. I.L. Bilenkoff (Claremont/Cal.), celle-ci est directement contrôlée par la filiale WAYNE NEDERLAND N.V. (Mijdrecht) de la Division SYMINGTON WAYNE CORP. (Salisbury/Md.) du groupe (cf. n° 540 p.23).

Créée en 1968, WAYNE NEDERLAND produit des balayeuses et matériels pour voirie et égouts (cf. n° 436 p.23).

(611/23) Spécialiste à Milan d'appareils de combustion et brûleurs pour liquides et gaz ainsi que dispositifs de postcombustion de fumées, la S.A.M.I.A. -STA APPARECCHIATURE METANO ITALO-AMERICANA SpA (usine à Lesmo-Monza) a installé à Paris une filiale de vente, SAMIA FRANCE Sarl (capital de F. 50.000), dont le gérant est son propre directeur, M. Antonio Ventola.

La fondatrice est agent exclusif dans le Marché Commun des brûleurs, valves mélangeuses et séparateurs de gaz du groupe MAXON PREMIX BURNER C° INC. (Muncie/Indiana) - par ailleurs présent chez les Six avec des filiales sous son nom à Paris, Schaerbeek-Bruxelles et Düsseldorf (cf. n° 584 p.36) - et elle distribue en Italie les matériels des firmes BARBER-COLMAN C° (Rockford/Ill.), THE PARTLOW CORP. (New Hartford/N.Y.) ainsi que de la Division DYNISCO (Cambridge/Mass.) de la compagnie de New York ABEX CORP. (cf. n° 607 p.21).

(611/24) Connue pour ses outils de forage diam antés pour les industries minière et pétrolière et le génie civil, la compagnie CHRISTIENSEN DIAMOND PRODUCTS C° de Salt Lake City/Utah (cf. n° 503 p.23) a doté sa filiale allemande CHRISTIENSEN DIAMOND PRODUCTS C° GmbH (Celle) d'une filiale d'assistance technique à son siège, CHRISTIENSEN DIAMOND SERVICES GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par M. Adolf Baumann.

La fondatrice est représentée à Amsterdam par la société LONGYEAR NEDERLAND N.V. (cf. n° 457 p.20), filiale de la compagnie E.J. LONGYEAR C° (Minneapolis). En France, elle dispose de deux filiales, CHRISTIENSEN DIAMOND SERVICES (FRANCE) Sarl et CHRISTIENSEN DIAMOND PRODUCTS C° (FRANCE) SA de La Verrière/Yvelines (cf. n° 347 p.28).

(611/24) Membre du groupe de Londres VICKERS LTD (cf. n° 601 p.23), la compagnie de machines de bureau RONEO LTD (Croydon/Surrey) a élargi ses intérêts chez les Six en s'assurant le contrôle : 1) à Paris, à travers sa filiale (à 63 % depuis juin 1969) CIE DU RONEO SA, de l'entreprise de systèmes de classement rotatifs STE COLUMBIA SA; 2) à Bruxelles de son représentant HERINCX RONEO N.V. (succursales à Gand, Liège et Anvers).

La CIE DU RONEO, qui est par ailleurs affiliée pour 10 % à la compagnie ETS BAUDET, DONON & ROUSSEL SA de Paris (cf. n° 537 p.21) ainsi qu'à la famille Dupuis, possède elle-même trois filiales en France : SPES SA (distribution des matériels "Ormo" de classement et d'organisation, mobiliers métalliques, etc...), SEFAMO-STE D'ETUDES & DE FABRICATION D'ARTICLES MODERNES D'ORGANISATION Sarl (Les Lilas/Seine-St-Denis) et A.T.M.B.-STE D'APPLICATION DES TECHNIQUES MODERNES AU BATIMENT. A l'étranger, elle est notamment présente en Algérie avec la CAFMO-CIE ALGERIENNE DE FABRICATION DE MATERIEL D'ORGANISATION SA, en Côte d'Ivoire avec la S.D.E.B. SA et au Sénégal avec la SICMEOS-STE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DE MATERIEL D'EQUIPEMENT, D'ORGANISATION & DE SECURITE SA.

(611/24) La manufacture canadienne de tronçonneuses, chaînes de coupe, etc... SABRE SAW CHAIN (1963) LTD (Burlington) a enrichi ses intérêts chez les Six avec l'installation à Ixelles-Bruxelles d'une filiale de vente, SABRE EUROPE SA (capital de FB. 1 million), que préside M. Lawrence Goldblatt et dirige M. Philippe Stable.

La fondatrice possède depuis 1964 une filiale en République Fédérale, SABRE SÄGEKETTEN GmbH (Höchstadt/Aisch).

(611/24) Affiliée notamment au holding de Luxembourg ELLIOTT AUTOMATION CONTINENTAL SA (cf. n° 592 p.26), la compagnie française MANURHIN-MANUFACTURE DES MACHINES DU HAUT-RHIN SA de Mulhouse-Bourzwiller (cf. n° 574 p.27) s'est assurée le contrôle en République Fédérale de son distributeur HOBBY-ROLLER VERTRIEBS GmbH (Nuenburg/Baden), transformé en MANURHIN-DEUTSCHLAND GmbH.

(611/25) Filiale de la compagnie FULMINAWERK KG FRANZ MÜLLER (Mannheim), la firme de freins DEUTSCHE PERROT BREMSE GmbH (Mannheim-Friedrichsfeld) s'est donnée à Schaffouse une filiale commerciale et d'assistance technique, PERROT-BREMSE (SCHWEIZ) AG (capital de FS. 100.000), dirigée par MM. H.J. Rattighausen, O. Stamm et J.R. Biedermann.

(611/25) Les compagnies suisses TRICONIA SA (Coire) et ICTUS FINANZIARIA SA (Davos) ont été à l'origine à Milan de la firme d'importation et distribution d'appareillages et outillages oléodynamiques RUAL Sas (fonds de commande de DM. 20 millions), dirigée par MM. Karl Pfothenauer (allemand résidant à Milan) et Andrea Fenys.

(611/25) Le groupe de matériels de précision optiques, photographiques, instruments de laboratoires et scientifiques ZEISS IKON AG de Stuttgart (cf. n° 587 p.27) s'apprête à rationaliser ses intérêts commerciaux en Italie en fusionnant ses filiales de Milan et Rome CARL ZEISS SpA et ZEISS IKON-VOIGTLANDER ITALIA SpA (cf. n° 407 p.20) au profit de la seconde.

(611/25) Des intérêts néerlandais portés par M. Gerardus Ploeger (Oudenbosch) et français portés par M. Henri Quillet (Rosières-en-Santerre/Somme) ont été paritairement à l'origine de l'entreprise de matériels agricoles et équipements pour industrie alimentaire PLOEGER FRANCE Sarl (Rosières-en-Santerre) au capital de F. 20.000, que gère Mme Marcelle Quillet.

(611/25) Les négociations entreprises récemment (cf. n° 581 p.20) entre le groupe automobile et de mécanique lourde (presses, laminoirs, machines-outils, etc...) de Milan INNOCENTI-SOC. GENERALE PER L'INDUSTRIA METALLURGICA & MECCANICA SpA (cf. supra, p.17) et le groupe public I.R.I. - ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE (Rome) ont abouti à la cession par la première, au prix de Li. 10 milliards environ, de son Département "mécanique" (2.500 employés) à la Division STABILIMENTI SANT'EUSTACCHIO SpA de Brescia (cf. n° 561 p.38) de la compagnie FINSIDER SpA (cf. n° 599 p.22), filiale de l'IRI.

INNOCENTI sera ainsi en mesure de se consacrer davantage à son activité "automobile", laquelle va bénéficier d'un programme d'investissements de Li. 10 milliards.

(611/25) Après s'être récemment (cf. n° 599 p.21) donnée une seconde filiale en France (La Plaine-St-Denis/Seine-St-Denis), BENTONE SA, l'entreprise suédoise de brûleurs à mazout et à gaz BENTONE-VERKEN A/B (Ljungby) a procédé à la dissolution de la première, BENTONE FRANCE SA (La Plaine-St-Denis), et en a confié la liquidation à M. Gérard de Broglie.

(611/26) Spécialiste à Paris de travail mécanique à façon, le groupe LUCHAIRE SA a cédé à la compagnie de manutention et convoyage FENWICK SA (cf. n° 591 p.28) son Département "chariots élévateurs Manox".

Exercées à travers la filiale FENWICK MANUTENTION SA, les activités de matériels de manutention et chariots élévateurs de FENWICK ont été réunies en mai 1970 (cf. n° 564 p.29) avec celles de l'entreprise de la branche ETS BLEREAU Sarl (Versailles/Yvelines) au sein de l'usine de Cenon-sur-Vienne/Vienne de celle-ci. A la suite de l'accord conclu avec LUCHAIRE, cette unité verra son potentiel élargi et elle emploiera, à l'achèvement de cette extension, quelque 800 personnes.

Dans ce secteur, LUCHAIRE, qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 267,9 millions, s'est récemment (cf. n° 570 p.26) assuré une participation de 33,3 % dans la filiale commerciale M.I.C. DIFFUSION Sarl - transformée à cette occasion en MIC LUCHAIRE CONTAINERISATION Sarl - de la firme d'appareils de levage, manutention et stockage (marques "Continental" et "Arcan") M.I.C.-MECANIQUE-INDUSTRIE-CHIMIE SA (Paris).

EDITION

(611/26) Animée par M. Svend Hansen (danois résidant à Helsingborg/Suède), la compagnie suisse d'édition d'histoire illustrée contemporaine WELTRUNDSCHAU VERLAG AG de Sessa/Ticino (anc. Kilchberg/Zurich) a pris pied en République Fédérale en y installant une filiale, WELTRUNDSCHAU VERLAG GmbH INTERNATIONAL BILDREPORTAGE (Freiburg in Breisgau) au capital de DM. 100.000, dont les gérants sont MM. S. Hansen et J.E. Nussbaumer.

(611/26) Spécialiste en Grande-Bretagne d'éditions techniques (télécommunications, transmission des données, etc...), la compagnie PLANAPRINT PUBLICATIONS LTD de Kingston up. Thames/Surrey (cf. n° 509 p.29) a renforcé ses intérêts à Amsterdam en y formant la société PLANAPRINT DATA & PROGRAMS BANK NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 250.000). Dirigée par MM. Cornelis Suijk et Jan C. Smith, celle-ci est directement contrôlée par les filiales PLANAPRINT INTERNATIONAL INC. (New York) - commune avec le groupe d'édition McCORQUODALE & C° LTD de Londres (cf. n° 345 p.23) - et PLANAPRINT INTERNATIONAL (NEDERLAND) N.V. d'Ouder-Amstel (anc. PLANAPRINT EUROPA N.V.).

La compagnie britannique contrôlait déjà à Amsterdam l'entreprise PLANASALE INTERNATIONAL N.V. Sur le continent, elle possède également une filiale sous son nom à Milan et une succursale à Francfort.

(611/27) Le groupe AXEL SPRINGER VERLAG AG de Berlin (cf. n° 598 p.24) a poursuivi le renforcement de ses intérêts dans la presse régionale allemande (cf. n° 591 p.30) en s'assurant le contrôle à Elmshorn b. Hambourg du quotidien "Elmshorner Nachrichten" (30.000 ex.), détenu jusqu'ici par la compagnie EMIL KOCH KG.

(611/27) Le groupe d'édition-impression de Würzburg VOGEL-VERLAG KG (cf. n° 542 p.27) a repris à la firme MICHAEL TRILTSCH VERLAG KG (Düsseldorf) le contrôle des publications techniques (industrie des métaux) "Bländer, Bleche, Rohre", "Wire World International" et "Drahtwelt".

VOGEL-VERLAG - sans liens financiers avec la maison VERLAG HEINRICH VOGEL (Munich), passée en 1970 sous le contrôle du groupe C. BERTELSMANN VERLAG KG de Gütersloh (cf. n° 602 p.24) - est elle-même liée à BERTELSMANN au sein de l'entreprise de diffusion d'informations techniques et d'exploitation de publications professionnelles FACHMEDIA VERLAG GmbH (cf. n° 528 p.21).

(611/27) Animé par M. Hugh M. Hefner, le groupe d'édition de Chicago/Ill. H.M.H. PUBLISHING C° INC. a conclu à Hambourg avec le groupe HEINRICH BAUER VERLAG GmbH (cf. n° 582 p.30) un accord pour l'édition et la vente en République Fédérale d'une version en langue allemande du magazine "Playboy", dont plus de 100.000 exemplaires sont diffusés présentement chaque mois sur le marché allemand en version anglaise.

ELECTRONIQUE

(611/27) L'entreprise allemande de petits ordinateurs de bureau NIXDORF COMPUTER AG de Paderborn (cf. n° 604 p.25) a porté de Sh. 3 à 8 millions le capital de sa filiale de Vienne pour lui permettre notamment d'élargir son réseau de distribution.

Entreprise familiale animée par M. Heinz Nixdorf et ayant réalisé un chiffre d'affaires de DM. 263 millions en 1970 (soit dix fois plus qu'en 1966), NIXDORF a par ailleurs conclu avec le groupe CONTROL DATA CORP. de Minneapolis (cf. n° 594 p.25) un accord de coopération (notamment commerciale) portant sur une gamme d'ordinateurs de gestion plus importants que ceux qu'elle produit elle-même.

Pour sa part CONTROL DATA a renforcé ses intérêts chez les Six en constituant auprès de sa filiale CONTROL DATA FRANCE SA de Puteaux/Hts-de-Seine (usine à Fernay Voltaire/Ain - cf. n° 558 p.31) la société COMMERCIAL COMPUTERS FRANCE SA (capital autorisé de F. 20 millions) qui, présidée par M. L. Rochefort, assurera le financement de ses opérations de vente ou de leasing.

(611/28) Affiliée pour 42,7 % au groupe de Londres GENERAL ELECTRIC LTD (cf. n° 591 p.26) - qui a récemment lancé une offre publique pour en avoir le contrôle - la compagnie MARCONI INTERNATIONAL MARINE C° LTD de Chelmsford/Essex (cf. n° 410 p.25) s'est défait de sa participation de 25 % en Belgique dans la firme d'électronique maritime ainsi que pour ordinateurs et automation SAIT ELECTRONICS SA (cf. n° 600 p.27) au profit notamment du groupe SOFINA SA (cf. n° 586 p.34) qui en est désormais actionnaire pour 10 %.

SAIT ELECTRONICS, dont les principaux autres actionnaires sont la STE GENERALE DE BELGIQUE SA (Bruxelles), FINANCIERE LACOURT SA (Bruxelles), THOMSON CSF SA (Paris) et CIE MARITIME BELGE-LLOYD ROYAL SA (Bruxelles), est présente à l'étranger avec des filiales ou affiliées en Grande-Bretagne, Suède, Grèce, Turquie, Portugal, Congo, etc...

(611/28) L'entreprise de composants électroniques (semi-conducteurs et microcircuits) CIE DE TELEVISION COMMERCIALE SA de Vaduz/Liechtenstein (capital de FS. 10.000) s'est donnée une filiale en France (Ferney-Voltaire/Ain), SEMI-CONDUCTEURS & MICROCIRCUITS-SEMICRO Sarl (capital de F. 50.000), que gère M. Hans Bohling, et où elle est associée 90/10 avec sa filiale de Genève COMPTOIR DE TRANSACTIONS COMMERCIALES SA (FS. 100.000).

(611/28) Membre à Paris de la CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n° 610 p.27), la compagnie THOMSON-C.S.F. SA a concédé au groupe de composants électroniques TEXAS INSTRUMENTS INC. de Dallas/Tex. (cf. n° 551 p.26) la licence de son système d'atterrissage aux instruments (ILS).

(611/28) La Division "TRANSAC" de la compagnie CIT-ALCATEL SA de Paris (groupe C.G.E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA - cf. supra, p.23) a obtenu de la compagnie électronique américaine INCOTERM INC. (groupe THE PRUDENTIAL INSURANCE C° OF AMERICA de Newark/N.J.) la licence de fabrication et vente dans l'ensemble du Marché Commun d'une console de visualisation sur écran cathodique (terminal) pour ordinateurs. En contrepartie, INCOTERM commercialisera aux Etats-Unis ses modules et périphériques.

Constituée début 1970, "TRANSAC" est spécialisée dans la fabrication de terminaux de saisie de données utilisant les propriétés du magnétisme : lecteurs de cartes, terminaux de vente à cartes, enregistreurs de données à mini-cassettes, etc..

ENGINEERING

(611/29) Première entreprise allemande dans le domaine des techniques du vide, LEYBOLD -HERAEUS GmbH & C° KG de Cologne (cf. n° 523 p.27) - affiliée notamment (1/3 chacune) aux compagnies de Francfort DEGUSSA-DEUTSCHE GOLD & SILBERHEIDEANSTALT VORM. ROSSLER AG (cf. n° 606 p.26) et METALLGESELLSCHAFT AG (cf. n° 610 p.22) - s'apprête à fusionner sa filiale en France LEYBOLD-HERAEUS Sarl (Bures-Orsay/Seine-et-Marne) avec la STE GENERALE DU VIDE-SOGEV SA (seconde du nom) de Paris et Bourg-les-Valence/Drôme (capital de F. 5 millions), où elle sera ainsi majoritaire aux côtés du groupe CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n° 610 p.27).

SOGEV (anc. CRYOVIDE SA), désormais présidée par M. J.D. Le Franc et dirigée par M. J.P. Candala, a récemment reçu de la STE GENERALE DU VIDE SA-SOGEV (première du nom) - transformée depuis en SOGEME SA (capital de F. 10,24 millions) - ses actifs (F. 14,94 millions) en matière d'équipements de production, entretien et contrôle des atmosphères raréfiées, représentant un chiffre d'affaires de F. 20 millions/an environ. Contrôlée par THOMSON BRANDT, la SOGEME, qui a dernièrement fait apport (cf. n° 592 p.31) de son Département "fluidique" à la CIE PARISIENNE D'OUTILLAGE A AIR COMPRIME-C.P.O.A.C. de Paris (cf. n° 527 p.21), exerce maintenant ses activités dans le domaine de la séparation des isotopes et de l'uranium.

(611/29) L'accord de coopération à long terme conclu en 1969 aux Pays-Bas (cf. n° 494 p.35) en matière d'engineering pour le transport, le stockage et la distribution d'hydrocarbures liquides et gazeux entre les compagnies néerlandaise KEYNES N.V. (cf. n° 590 p.34) et française OMNIUM TECHNIQUE DES TRANSPORTS PAR PIPELINES-O.T.P. SA (cf. n° 567 p.39) a été renforcé par la création à parité de la firme d'engineering O.T.P.-KEYNES N.V. (Schiedam).

(611/29) Le groupe de Rotterdam RIJN-SCHELDE MACHINEFABRIEKEN & SCHEEPSWERVEN N.V. (cf. n° 610 p.28) - qui, après plus d'un an de négociations, s'apprête à fusionner avec la compagnie VEROLME BEHEER MIJ. N.V. (Rotterdam) coiffant les chantiers navals VEROLME VERENIGDE SCHEEPSWERVEN N.V. (cf. n° 544 p.25) - a négocié un accord de coopération en matière d'engineering et de construction de centrales nucléaires avec le groupe GENERAL ELECTRIC C° de New York (cf. n° 610 p.24), et il y a associé son affiliée (17,85 %) d'engineering COMPRIMO N.V. (Amsterdam).

Animée par M. T.J. Barendregt, cette dernière (capital de Fl. 1 million) a pour autres actionnaires les groupes V.M.F.-VERENIGDE MACHINEFABRIEKEN N.V. de La Haye (17,8 %), S.H.V.-STEENKOLEN HANDELSVEREENIGING N.V. d'Utrecht (28,6 %) et SHELL PETROLEUM N.V. de La Haye (23,8 %) notamment.

FINANCE

(611/30) De nouveaux liens (cf. notamment n° 586 p.32) ont été noués entre l'AMSTERDAM ROTTERDAM BANK N.V. (Amsterdam), la DEUTSCHE BANK AG (Francfort), la STE GENERALE DE BANQUE SA (Bruxelles) et la MIDLAND BANK LTD (Londres) avec l'ouverture à Toronto/Canada d'une représentation commune.

Ces quatre banques ont récemment créé à parité à Bruxelles l'EUROPEAN BANK INTERNATIONAL C° SA-E.B.I.C. (ouverte à d'autres participants) et participé à la formation à Sydney de l'EURO-PACIFIC FINANCE CORP. LTD (cf. n° 572 p.28). Elles sont également associées depuis 1968 aux Etats-Unis dans les compagnies bancaires et financières EUROPEAN BANKING CORP. (cf. n° 563 p.28) et EUROPEAN AMERICAN BANK & TRUST C° (cf. n° 483 p.28), et elles se partagent depuis 1967 la majorité à Bruxelles de la B.E.C. -BANQUE EUROPEENNE DE CREDIT A MOYEN TERME SA (cf. n° 559 p.35), qui a accueilli depuis sa fondation plusieurs banques de Londres, Paris, Milan et Vienne.

(611/30) La BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 610 p.29) est en train d'ouvrir à Francfort sa première succursale en République Fédérale.

Chez les Six, la fondatrice dispose de filiales bancaires à Amsterdam, BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS N.V. (5 agences), à Bruxelles, BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS BELGIQUE SA (cinquante agences), et à Luxembourg, BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS POUR LE GRAND DUCHE DU LUBEMBOURG SA.

(611/30) La représentation en République Fédérale du Fonds de placement O'NEIL FUND C° (Los Angeles/Cal.) - dont le conseil en investissement est la firme de brokers de New York O'NEIL MANAGEMENT C° (cf. n° 555 p.29) - sera du ressort de la nouvelle O'NEIL FUNDS SERVICE GmbH (Munich) au capital de DM. 20.000, que dirige M. Heinz von Feilitzsch.

(611/30) La banque UNITED STATES TRUST C° OF NEW YORK (New York) s'est assurée à Paris une participation dans la "Sicav" CREDINTER, formée en mai 1970 par le CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA (cf. n° 610 p.30) avec pour associées (minoritaires) la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 608 p.17) et la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 610 p.29).

La banque américaine avait récemment (cf. n° 600 p.26) doté sa filiale de gestion de portefeuille UST CAPITAL CORP. (New York) d'une antenne à Paris, UST GESTION SA.

(611/31) Après avoir installé récemment à Francfort (cf. n° 607 p.26) la société CREDIT FACTORING INTERNATIONAL GmbH - directement contrôlée par la filiale de recouvrement de créances et prestations de service concernant les crédits industriels et commerciaux CREDIT FACTORING INTERNATIONAL LTD (Feltham/Mddx.) - la NATIONAL WESTMINSTER BANK LTD (Londres) s'apprête à y ouvrir sa première succursale en République Fédérale.

(611/31) Des intérêts suisses ont été à l'origine à Luxembourg de la compagnie de portefeuille S.H. INTERNATIONAL SA (capital autorisé de \$ 1 million), dont les premiers administrateurs sont MM. Hans Schmidig (Zurich), Georges Kioes, Ernest Lecuit et Armand Haas.

(611/31) La firme de brokers de New York WALSTON & C° INC. (cf. n° 582 p.34) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Bruxelles WALSTON & C° SA, et en a confié la liquidation à M. Marcel Crabbé.

Spécialiste en Fonds d'investissement, la firme américaine garde en Europe une filiale à Milan, WALSTON & C° SpA, et une succursale à Genève.

(611/31) La COMMERZBANK AG (Düsseldorf) a élargi ses intérêts dans le secteur du crédit hypothécaire (cf. notamment n° 595 p.19) en s'assurant le contrôle à 58 % à Cologne de la WESTDEUTSCHE BODENKREDIT-ANSTALT (capital de DM. 14 millions), qui est à la tête de plus de DM. 2 milliards d'actifs et où la DEUTSCHE BANK AG (Francfort) ainsi que la DRESDNER BANK AG (Düsseldorf) détenaient jusqu'ici des intérêts minoritaires importants.

Dans ce secteur, la COMMERZBANK a dernièrement acquis de la DEUTSCHE BANK le contrôle à 51 % de la RHEINISCHE HYPOTHEKENBANK AG de Mannheim (cf. n° 597 p.28), mais a cédé à la DRESDNER BANK ses intérêts minoritaires dans la DEUTSCHE HYPOTHEKENBANK AG (Brême) et la SAECHSISCHE BODENKREDIT-ANSTALT (Berlin et Francfort).

(611/31) La DRESDNER BANK (cf. supra) a renforcé ses intérêts dans le secteur du crédit hypothécaire : 1° en reprenant notamment à la COMMERZBANK ses intérêts minoritaires dans la DEUTSCHE HYPOTHEKENBANK et la SAECHSISCHE BODENKREDITANSTALT qu'elle contrôle ainsi désormais à 76 % et 60 % respectivement; 2° en devenant majoritaire (51 %) à Hambourg dans la HYPOTHEKENBANK IN HAMBURG et à Ludwigshafen dans la PFÄLZISCHE HYPOTHEKENBANK. Ces quatre établissements, dont les bilans totalisent ensemble plus de DM. 8 milliards, portent à près de DM. 40 milliards le montant des actifs consolidés de la DRESDNER BANK.

Dans le cadre d'une réorganisation de la branche entre les principales banques allemandes, cette dernière avait d'autre part cédé ses participations de 25 % dans la FRANKFURTER HYPOTHEKENBANK AG (cf. n° 599 p.26) et de 10 % dans la DEUTSCHE CENTRALBODENKREDIT AG de Berlin (cf. n° 597 p.28) à la DEUTSCHE BANK (cf. supra), qui y est ainsi devenue majoritaire à 85 % et 62 % respectivement.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(611/32) La compagnie d'élevage et sélection avicole PILCH-DEKALB INC. de Dekalb/Ill. (cf. n° 551 p.30) a pris pied en Italie avec la création à Plaisance d'une filiale commerciale, PILCH-DEKALB SpA (capital de Li. 1 million), dirigée par MM. Caroll W. Christensen, John Van Zandt, J.R. Nelson, B. Fowler et K.G. Altena.

La fondatrice, liée par des accords industriels et commerciaux aux Pays-Bas à la filiale EUROPESE PLIUMVEE FOKBEDRIJF HAMERSVELD N.V. du groupe E.P.U.-EUROPESE PLIUMVEE UNIE N.V. d'Hamersveld-Leusden (cf. n° 600 p.27), s'est récemment donnée une filiale à Londres, PILCH-DEKALB (U.K.) LTD (capital de £ 5.000), dirigée par M. Caroll W. Christensen.

(611/32) Coiffée par la compagnie de portefeuille V.S. BELEGGINGSMIJ. N.V. (Leeuwarden), la firme néerlandaise de confiserie N.V. R.G. VAN SLOTEN'S SUKERWERKFABRIEK (Leeuwarden) a pris pied en Belgique avec l'installation à Rijmenam d'une filiale commerciale, V.S. SUKERWERKFABRIEK-CONFISERIE Pvba (capital de FB. 0,25 million).

(611/32) M. François Van Dijk dirige aux Pays-Bas la nouvelle TECHNISCHE MENU VERZORGING N.V. (cf. n° 607 p.28), définitivement constituée à Etten-Leur au capital autorisé de Fl. 3,5 millions pour exploiter la Division "plats surgelés et prêts à cuisiner" OUKI DIEPVRIES reprise par le groupe RALSTON PURINA C° (St-Louis/Mo.) à la firme de Rotterdam J. & L. VAN OUWERKERK N.V.

La nouvelle affaire, dont MM. H.A. Smith, A.B. Foster et D. Milton sont administrateurs, exploitera également une usine de plats cuisinés dont RALSTON PURINA a décidé la construction à Etten-Leur, et qui sera opérationnelle début 1972 après un investissement de Fl. 1 million environ.

(611/32) La firme d'import-export de sucre et denrées tropicales SUCRES & DENREES SA de Paris (cf. n° 419 p.32) s'est donnée une filiale à Genève, STE POUR LE COMMERCE DES SUCRES & DENREES SA (capital de FS. 1 million), placée sous la présidence de M. Jacques Robon, principal actionnaire de la fondatrice aux côtés de M. Maurice Varsano.

(611/32) Le groupe de tabacs de Hambourg REEMTSMA CIGARETTENFABRIKEN GmbH (cf. n° 609 p.28) est devenu majoritaire dans la brasserie affiliée de Hambourg BAVARIA & ST. PAULI-BRAUEREI (cf. n° 581 p.38) dont la capacité annuelle est de 1,3 million d'hl de bière et qui produit en outre 155.000 hl/an de boissons non alcoolisées.

(611/33) La brasserie d'Essen STERN-BRAUEREI KARL FUNKE AG (cf. n° 601 p.19) a élargi ses intérêts dans le secteur des eaux minérales et boissons pétillantes non alcoolisées - où elle dispose depuis fin 1970 (cf. n° 589 p.44) du contrôle de la firme GETRÄNKE-GROSSHANDLUNG BECKER GmbH (Duisburg) - en achetant à Bochum, au prix de DM. 1,7 million, l'entreprise HELLWEG-QUELLE MINERALBRUNNEN KG (capacité de 100.000 hl/an).

STERN-BRAUEREI, qui a porté en conséquence son capital à DM. 11,5 millions, est affiliée à la COMMERZBANK (cf. supra, p.31) et au groupe d'assurances de Berlin et Munich ALLIANZ VERSICHERUNG AG à travers sa filiale REGINA VERWALTUNGS-GESELLSCHAFT mbH (Munich).

(611/33) Membre du groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 609 p.30), l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES-OPFI SA (Paris) négocie la prise d'une participation majoritaire dans l'entreprise française de conserves de fruits et légumes ETS BONDUELLE SA de Renescure/Nord (cf. n° 513 p.29). Celle-ci, qui est présente en République Fédérale depuis janvier 1969 avec une filiale industrielle, BONDUELLE GmbH (Homburg), a participé en 1968 (cf. n° 457 p.25) à la création de la société FRAIS SERVICE SA (Croix/Nord), en association notamment avec la firme MOTTA FRANCE Sarl de Nanterre/Hts-de-Seine (groupe MOTTA SpA de Milan - cf. n° 573 p.26).

La CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA a récemment porté son capital de F. 827 millions pour avoir absorbé la compagnie de portefeuille STE NOUVELLE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES & COMMERCIALES SA (capital de F. 12 millions), dont elle était actionnaire aux côtés des groupes B.S.N.-BOUSSOIS-SOUCHON-NEUVESEL SA de Paris (cf. n° 602 p.30) et SCHLUMBERGER LTD de New York (cf. n° 602 p.20).

(611/33) La BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK AG de Munich (cf. n° 607 p.31) a désormais le contrôle à Wuppertal/Barmen de la brasserie WICKÜLER-KÜPPER-BRAUEREI AG (cf. n° 585 p.36), où elle avait acquis fin 1970 une participation de 34 % des familles Werham et Randebrock. Cette entreprise, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 150 millions, a élevé son capital à DM. 23,24 millions, puis, transformée en société en commandite par actions, l'a réduit à DM. 12,13 millions.

La banque de Munich a présidé d'autre part à la conclusion d'un accord de coopération industrielle et commerciale entre les brasseries de Munich LÖWENBRÄU MUNCHEN AG (cf. n° 585 p.36) et PAULANER-SALVATOR-THOMASBRÄU AG (cf. n° 537 p.29), dont les capacités respectives sont de 1,4 million et 950.000 hl/an, et où elle a des intérêts majoritaires ou prépondérants.

METALLURGIE

(611/34) Membre du groupe RIO TINTO ZINC CORP. LTD de Londres (cf. n° 610 p.33), la compagnie métallurgique R.T.Z. PILLAR LTD s'est donnée une filiale commerciale à La Haye, PILLAR EUROPE PROFIL N.V. (capital de Fl. 30.000), qui, dirigée par MM. Anthony C. Elliott, E.S. Greenwood, A.C. Rueb, M.P. Bloemsma et E.M. Enschedé, est directement contrôlée par la filiale de portefeuille PILLAR EUROPE (FINANCE) LTD (Willemstad/Curaçao).

La fondatrice a récemment installé à La Haye une filiale de production, PILLAR EUROPE MANUFACTURING N.V. (capital de Fl. 450.000), exactement dans les mêmes conditions.

(611/34) De formation récente à Bruxelles au capital initial de FB. 1 million, l'entreprise de constructions métalliques (chaudronnerie, tuyauterie industrielle, charpentes métalliques, etc...) ATELIERS DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES D'ANDERLECHT-A.C.M.A. Sprl, que gèrent Mme Juliette Lingua et M. Gilbert Dorléans, est issue d'une association d'intérêts français portés par M. Jean-Marc Tabary (Louveciennes/Yvelines) pour 25 % ainsi que MM. Francis Rombeaux et Georges Vaux (Anor/Nord) pour 10 %, et d'intérêts belges portés par Mme J. Lingua et M. Pierre Maillet (Schaerbeek) pour respectivement 45 % et 20 %.

(611/34) M. Carlo A. Sclaverana préside en Italie la nouvelle ARMCO MOLY-COP SA (Civiale Del Friuli/Udine), définitivement constituée au capital autorisé de Li. 100 millions pour exploiter une usine de billes de broyage en acier pour l'industrie minière, devant être opérationnelle en 1972 (cf. n° 599 p.22).

La construction de cette unité résulte d'une initiative du groupe ARMCO STEEL CORP. (Middleton/Ohio et New York) à travers sa filiale ARMCO SpA de Gênes (cf. n° 462 p.41) ainsi que des compagnies REMO LANDINI (Vérone) et TECHINT SpA (Milan).

(611/34) Premier producteur français de limes (4 millions d'unités/an), la société USINE METALLURGIQUE DE DOMINE SA (Domine/Vienne) a conclu avec le groupe suédois de transformation de grosse métallurgie SANDVIKEN JERNVERKS A/B de Sandviken (cf. n° 600 p.30) un accord faisant de celui-ci son distributeur dans le monde.

Présent de longue date en France avec une filiale à Levallois-Perret/Hts-de-Seine (SANDVIK FRANCE SA), le groupe suédois y a récemment renforcé son implantation: 1) en reprenant à la firme L.T. FREDMAN SA (Paris) le contrôle de l'entreprise d'outils pour marteaux pneumatiques LE BURIN Sarl de Bobigny/Seine-St-Denis (cf. n° 595 p.23); 2) en participant pour 35 %, aux côtés du groupe UGINE KUHLMANN SA (cf. n° 610 p.19), à la constitution à Jarrie/Isère de la CIE EUROPEENNE DE ZIRCONIUM UGINE-SANDVIK SA (capital initial de F. 100.000).

(611/35) La compagnie WSTA-V.I. INDUSTRIES CORP. de St Thomas/Virginie a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Paris ATELIERS & CHANTIERS NAVALS DE FLORIDE SA (capital de F. 2,2 millions) et en a confié la liquidation à M. Pierre Miche de Malteray (Lugano/Suisse).

(611/35) Le groupe de transformation métallurgique de Milan A. TONOLLI & C° SpA (cf. n° 345 p.28) a formé à son siège la firme de vente d'articles et ustensiles ménagers ALP-ALLUMINIO LOMBARDA PIEMONTESE (seconde du nom) au capital de Li. 10 millions, dirigée par M. Benvenuto Brambilla, et dont il partage le contrôle avec sa filiale de Naples TONOLLI SUD SpA (minoritaire). Une société A.L.P.-ALLUMINIO LOMBARDA PIEMONTESE (première du nom), au capital de Li. 420 millions et spécialisée dans l'emboutissage d'aluminium pour ustensiles de ménage (usine à Piedimulera/Novara), avait été absorbée fin 1970 par TONOLLI (capital de Li. 10 milliards).

Celui-ci produit dans ses usines de Turin, Piedimulera, Pieve Vergonte et Paderno Dugnano notamment des laminés, profilés, câbles non ferreux, tubes, gaines en plomb, etc...

(611/35) Affiliée notamment aux groupes SCHNEIDER SA (cf. n° 510 p.20) et MARINE FIRMINY SA (cf. n° 606 p.20), l'entreprise métallurgique CREUSOT-LOIRE SA de Paris (cf. n° 597 p.24) a négocié l'absorption de son affiliée LHOMARGHY SA de Draveil/Essonne (cf. n° 546 p.27), dont elle a rémunéré les actifs (F. 4,7 millions) en élevant son capital à F. 216,7 millions.

Spécialisée dans les instruments de précision (notamment machines d'essai pour les industries du papier et du caoutchouc) LHOMARGY avait récemment confié sa représentation à Londres à la compagnie JACOBSON VAN DEN BERG LTD.

MINES

(611/35) Le holding de sociétés minières sudafricaines CHARTER CONSOLIDATED LTD de Londres (où le groupe ANGLO-AMERICAN CORP. OF SOUTH AFRICA LTD est intéressé pour 36 % - cf. n° 605 p.27) s'est donné deux filiales de portefeuille à Luxembourg, CHARTER CONSOLIDATED CONGO EXPLORATIONS LTD SA et CHARTER CONSOLIDATED CONGO SA (toutes deux au capital de \$ 102.000).

CHARTER CONSOLIDATED a récemment participé, dans le cadre d'un consortium comprenant le BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES & MINIERES-B.R. G.M. de Paris (cf. n° 601 p.33), AMOCO MINERALS C° de Chicago (groupe STANDARD OIL C° OF INDIANA - cf. n° 585 p.42), LEON TEMPELSMAN & SONS (New York) et MITSUI & C° LTD de Tokyo (cf. n° 606 p.30), à la création au Congo Kinshasa des sociétés COTOTEPA SA (exploitation d'une raffinerie de cuivre sur le gisement de Tinke Fongurume) et SIMICO SA (prospection minière au Katanga), dont le contrôle est partagé 80/20 entre ce consortium et l'Etat congolais.

PAPIER

(611/36) Filiale commerciale commune des compagnies françaises LA CELLULOSE DU PIN SA (cf. n° 600 p.32) et LA ROCHETTE CENPA SA (cf. n° 604 p.34), la firme de Paris A.F.P. -CENPA SA (cf. n° 449 p.26) a installé à Karlsruhe sa première filiale à l'étranger de vente de papiers d'emballage, AFP-CENPA GES. FÜR VERPACKUNG mbH (capital de DM. 80.000), que dirige M. Jacques Caillaud.

(611/36) Le groupe papetier de Milan CARTIERE AMBROGIO BINDA SpA (cf. n° 543 p.30) a pris le contrôle de la firme de papiers couchés et glacés SOC. GIUSEPPE MALERBA & C°-INDUSTRIA MILANESE CARTE PATINATE SpA (Garbaniate/Milano).

BINDA, dont le capital a été porté en 1970 à Li. 6 milliards, réalise un chiffre d'affaires annuel de Li. 21 milliards représentant une production de 3,45 millions de t./an. Sa filiale de Luxembourg BINDA INTERNATIONAL SA est minoritaire au Canada dans la compagnie MIRAMICHI TIMBER RESOURCES LTD (Newcastle/N.B.), aux côtés d'entreprises allemande, italiennes (2) et américaine (BOISE CASCADE CORP. avec 50 %).

PETROLE

(611/36) A travers sa filiale de New York AMERICAN PETROFINA INC., le groupe de Bruxelles PETROFINA SA (cf. n° 603 p.21) a acquis de la compagnie UNION WALL C° OF CALIFORNIA le réseau de distribution de sa filiale HARBOR SERVICE STATIONS INC. (une quarantaine de points de vente "Harbor" à Portland/Oregon et Seattle/Wash.).

Le réseau d'AMERICAN PETROFINA (3.500 points de vente environ) s'est enrichi début 1970 de quelque 400 stations-service dans les Montagnes Rocheuses, reprises au groupe TENNECO INC. de Houston/Tex. (cf. n° 590 p.31). La société a eu en 1970 un revenu brut de \$ 270 millions et elle a porté à 106.153 barils/jour ses ventes de produits raffinés (non pétrochimiques).

(611/36) Aux termes d'un accord conclu entre le groupe public ERAP-ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA (cf. n° 608 p.16) et l'Etat Nigérian, le premier a cédé au second une participation de 35 % dans sa filiale - jusqu'ici absolue - SAFRAP LTD (Lagos), qui exploite des gisements dans la région d'Obagi (2 millions de t./an) et dont les activités avaient été arrêtées lors du conflit biafraï.

(611/37) Le groupe ROYAL DUTCH SHELL (cf. n° 610 p.36) a rationalisé ses intérêts en République Fédérale au profit de sa filiale de Hambourg DEUTSCHE SHELL AG (directement contrôlée par le holding de La Haye KON. NED. PETROLEUM MIJ. N.V.) : celle-ci a absorbé la compagnie de gestion immobilière NORDWESTDEUTSCHE GES. FÜR GEWERLICHE BAUTEN mbH (Neuss) ainsi que la société GEWERBEBAU GmbH (Berlin).

PHARMACIE

(611/37) La compagnie d'aliments diététiques et vitaminés pour animaux DAWE'S LABORATORIES INC. de Chicago (cf. n° 461 p.36) a renforcé ses intérêts à Milan - une filiale, DAWE ITALIA SpA (anc. DAWE LEPETIT SpA) - avec la constitution de la société de vente DAWE'S COMMERCIALE Srl (capital de Li. 0,9 million), que dirigent MM. Robert Cosgrave, J. Dreiss et R. Elefante.

DAWE approvisionne le marché des Six par l'intermédiaire de sa filiale industrielle en Belgique DAWE'S LABORATORIES N.V. (Hamme), créée en 1961 en association avec le groupe LEDOGA SpA (Milan) qui s'en est retiré en 1962.

(611/37) L'entreprise pharmaceutique et cosmétologique française STE D'ETUDES DE CHIMIE & DE THERAPIE APPLIQUEES-LABORATOIRES DE COSMETOLOGIE YVES ROCHER SA (La Gacilly/Morbihan), qu'anime M. Yves Rocher, a ouvert à Zurich une succursale placée sous la direction de M. Max Watter.

(611/37) Le groupe UNILEVER N.V. de Rotterdam (cf. n° 607 p.29) a rationalisé ses intérêts en République Fédérale dans le domaine chimico-pharmaceutique et des produits de toilette avec la fusion à Hambourg des entreprises SKINOL PHARMAZEUTISCHE PRODUKTE GmbH et ELIDA-GIBBS GmbH (cf. n° 591 p.41) au profit de la seconde.

Connue notamment pour ses marques Kleinol, Elida, Rexona, Signal, Pepsodent, Brisk, etc..., celle-ci (capital récemment porté à DM. 3,5 millions) est directement contrôlée par la filiale à Hambourg SUNLICHT GmbH (capital de DM. 51 millions) de la compagnie DEUTSCHE UNILEVER GmbH (anc. MARGARINE UNION GmbH, première du nom - cf. n° 604 p.18).

(611/37) Une concentration dans l'industrie pharmaceutique française a intéressé les entreprises LABORATOIRES CAROTENE JEANNY FRANCE Sarl (Marseille) et LABORATOIRES DE PHARMACOLOGIE HOMEOPATHIQUE DOLISOS-LABORATOIRES JEAN TETAU SA de Paris (cf. n° 444 p.35) : la première (actifs bruts de F. 0,4 million), spécialisée dans la fabrication et le conditionnement de produits cosmétologiques, a été absorbée par la seconde, qui a porté en conséquence son capital à F. 2,1 millions.

(611/38) La compagnie de distribution de produits chimico-pharmaceutiques, vétérinaires, d'hygiène, dentaires, cosmétiques, etc... O'NEILL INTERNATIONAL SALES CORP. (New York) a mis fin aux activités de sa filiale d'Ixelles-Bruxelles O'NEILL EUROPE SA (cf. n° 497 p.42), dont M. Georges de Bruyn sera liquidateur.

(611/38) Le groupe chimico-pharmaceutique de Milan I.S.F. SpA (cf. n° 590 p.47) a formé à Trezzano Sul Navigo la société O.P.A. Srl (capital de Li. 10 millions) qui, sous la direction de M. Franco Secondi (Opera/Milano) a pour objet la vente de produits diététiques (solides et liquides).

La fondatrice (anc. ITALSEBER FARMACEUTICI SpA), au capital de Li. 500 millions, dispose à Milan de plusieurs filiales ou affiliées chargées de la distribution de ses autres fabrications : articles pharmaceutiques, chimiques, cosmétiques, etc... Il s'agit notamment de SEBER INTERNATIONAL SpA, SEBER-PRODOTTI VETERINARI & ZOOTECNICI SpA et O.P.B. INTERNATIONAL SpA.

PLASTIQUES

(611/38) MM. Walter Menge (Bad Homburg) et Carlo Peregrini (Milan) dirigent à Milan la nouvelle LOUVER ITALIANA Srl (capital de Li. 0,9 million), chargée de la distribution des diffuseurs de lumière "Louver" en résines synthétiques produits sous licence en Italie par la filiale I.C.S. INDUSTRIA COMPOSIZIONI STAMPATE SpA (Canonica d'Adda/Bergamo) du groupe MAGNETI MARELLI SpA de Milan (cf. n° 523 p.23) - lui-même contrôlé par FIAT SpA (Turin) - ainsi que par les firmes A.L.C. INC. de Skokie/Ill. et A.L.C. GmbH de Francfort.

TEXTILES

(611/38) Le groupe AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 610 p.18) va renforcer ses intérêts au Brésil en dotant sa filiale (51 %) de texturation de fibres synthétiques POLYQUIMICA SA INDUSTRIA TEXTIL de S. Bernardo Del Campo/Sao Paulo (cf. n° 528 p.29) d'une unité de fil continu polyester qui, installée à Americana, sera opérationnelle fin 1972 avec 450 employés et une capacité de 3.600 t./an.

Dans le pays, AKZO a également une filiale de vente de fibres textiles, ENKA DO BRASIL LTD (Sao Paulo), et il contrôle la firme pharmaceutique LABORATORIOS ORGANON DO BRASIL LTDA.

(611/39) L'entreprise allemande de confection féminine BEKLEIDUNGSWERKE OTTO KÄRNER KG de Wiesau/Oberfalz. (cf. n° 584 p.39) a élargi ses intérêts à Vienne - une affiliée (50 %), OTTO KÄRNER GmbH - en y constituant la société TERRA-FASHION BEKLEIDUNGS GmbH (capital de Sh. 100.000), que dirige son propre gérant M. Otto Kärner.

La fondatrice, qui escompte pour 1971 un chiffre d'affaires de près de DM. 100 millions, possède une succursale industrielle en Italie (Bora San Lorenzo/Firenze) et elle est associée en République Fédérale avec la compagnie TERRA HANDELS GmbH (Berlin) au sein de la firme TERRA FASHION BEKLEIDUNGSWERKE GmbH & C° KG (Marktredwitz/Bayern).

(611/39) Récemment formée au capital de F. CFA 600 millions pour l'achat, l'égrenage et la commercialisation de coton (et sous-produits) d'origine tchadienne, la STE COTONNIERE DU TCHAD SA (Fort Lamy) l'a été par l'Etat du Tchad (45 %), la STE COTONNIERE FRANCO-TCHADIENNE-COTONFRAN SA de Paris (30 %), la CIE FRANCAISE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TEXTILES (17 %), diverses banques tchadiennes (6 %) et la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE (cf. n° 567 p.33) pour 2 %.

(611/39) Le groupe textile de New York DEERING MILLIKEN INC. (cf. n° 497 p.40) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale française DEERING MILLIKEN SA (Roisel/Somme) et en a confié la liquidation à M. André Dreyfus. Il reste cependant présent en France avec la société MILLIKEN FABRICS SA (Roisel).

Chez les Six, le groupe dispose d'une filiale à Francfort, DEERING MILLIKEN GmbH - qui domicilie la succursale pour l'Europe de sa filiale d'exportation DEERING MILLIKEN OVERSEAS SERVICES INC. (New York) - d'une autre à Bruxelles, MILLIKEN EUROPE N.V., ainsi que d'une succursale à Gand.

TOURISME

(611/39) Créée courant 1969 (cf. n° 526 p.36) par M. Tullio Deromedi (Paris) pour exploiter en France, selon un accord de "franchising", la formule de chaîne internationale hôtelière "Eurotel" du groupe italien ORGANIZZAZIONE EUROTEL SpA de Bolzano (cf. n° 564 p.44), la compagnie ORGANISATION EUROTTEL FRANCE Sarl (Paris) a constitué à cet effet la société EUROTTEL-P.L.M. Sarl (capital de F. 20.000), dont les gérants sont MM. T. Deromedi et Victor Mosca et où elle est associée à parité avec la CIE DES CHEMINS DE FER DU P.L.M. SA, membre du groupe ROTHSCHILD SA (cf. n° 606 p.33).

Le groupe italien exploite déjà en France un établissement "Eurotel" à Biarritz/Basses Pyrénées, à travers sa filiale STE DES INDUSTRIES TOURISTIQUES EUROTTEL BIARRITZ-SITEB SA.

(611/40) Le groupe de promotion immobilière DOWNTOWNER INC. de Memphis/Tenn. s'apprête à investir quelque \$ 3 millions pour le compte de sa filiale hôtelière TRANSMAR DOWNTOWNER INC. dans la construction en République Fédérale (Erlangen) d'un hôtel qui sera exploité en leasing par la compagnie TRANSMAR KONGRESS GmbH, en cours de création par des intérêts locaux.

TRANSPORTS

(611/40) L'entreprise britannique de transports maritimes et affrètement SEABOURNE SHIPPING C° LTD de Barking/Essex (cf. n° 392 p.38) a renforcé son implantation en France en dotant sa filiale du Pré-St-Gervais/Seine-St-Denis SEABOURNE SHIPPING (FRANCE) Sarl d'une succursale au Havre/Seine Mme.

Animée par MM. Bourne, la fondatrice dispose d'une filiale aux Pays-Bas, SEABOURNE SHIPPING (HOLLAND) N.V. (Rozenburg/Zuid Holland, avec succursale à Rhoom).

(611/40) La filiale à Munich VANPAC TRANSPORT & SPE-DITION VERMITTLUNGS GmbH (cf. n° 327 p.32) du groupe de transports internationaux VANPAC CARRIERS INC. de Richmond/Cal. a pris pied en Grande-Bretagne en s'associant à la compagnie WALKERS INTERNATIONAL MOVERS LTD (Southampton) pour former l'entreprise VANPAC CARRIERS LTD (capital de £ 2.000).

(611/40) La compagnie aérienne ETHIOPIAN AIRLINES SHARE C° (Addis-Abeba) a ouvert à Paris une succursale que dirige M. Yves Pleven.

DIVERS

(611/40) Le groupe de nettoyage industriel et de bureaux TEMCO SERVICE INDUSTRIES INC. (New York) a négocié la prise d'une participation de 50 % à Bruxelles dans la compagnie CEMSTOBEL-ENTREPRISES DE NETTOYAGE REUNIES SA.

Animée par MM. L. de Pierpont, G.F. Farber et A.L. Jonckheere, celle-ci (capital de FB. 60 millions), qui occupe quelque 4.000 personnes, possède des succursales ou affiliées à Anvers, Turnhout, Hasselt, Gand, Liège, Courtrai, Bruges et Roulers ainsi qu'à Paris.

(611/41) L'entreprise d'équipements médicaux et chirurgicaux (notamment reins artificiels, valves pour hydrocéphalie, organes humains artificiels et systèmes d'échanges sanguins) EXTRACORPOREAL MEDICAL SPECIALITIES INC. de Wyndmoor/Pen. s'est donnée une filiale commerciale à Etterbeek-Bruxelles, EXTRACORPOREAL EUROPE SA (capital de FB. 5 millions), que préside M. Lewis Summerl Somers.

(611/41) La firme allemande de bouchons, articles de cave et de remplissage HEINRICH GULTIG KG (Heilbronn), que gère M. Gunther Bleckmann, s'est donnée une filiale commerciale en France, BOUCHONS GULTIG Sarl (Strasbourg-Neudorf) au capital de F. 20.000, que gèrent MM. Van Suetendael (Kehl-Sundheim) et Czener (Horkheim).

(611/41) Spécialisée dans les appareils sanitaires, hygiéniques et médicaux, la société AMERICAN IBC CORP. de New York s'est donnée une filiale de vente à Bruxelles, EURO SALES SA (capital de FB. 250.000), que préside M. Sheldon Silverston et dirige M. George Worms.

(611/41) La compagnie de production de films (cinéma et télévision) ainsi que de rubans pour appareils "Video" de reproduction des images PLANDEX INC. (Wilmington/Del.) a ouvert à Milan, à l'enseigne VIDEO SERVICE, une succursale placée sous la direction de M. Roberto Stampa.

(611/41) Le groupe français STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA (cf. n° 605 p.17) va faire apport de son contrôle quasi-absolu sur l'entreprise de traitement des déchets urbains TRAITEMENT INDUSTRIEL DES GADOUES SA (Paris) à la SITA-STE INDUSTRIELLE DE TRANSPORTS AUTOMOBILES SA (Paris), dont il deviendra ainsi le principal actionnaire, aux côtés de la CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS (cf. n° 592 p.42), de l'U.A.P.-UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA (cf. n° 610 p.17) et de la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE-C.F.C.B. avec actuellement 24 %, 10 % et 5,2 % respectivement.

SITA est la première entreprise mondiale de collecte et élimination d'ordures ménagères, déchets industriels, épaves automobiles, etc...

(611/41) La manufacture d'instruments de musique (notamment orgues) MAGNUS ORGAN CORP. de Linden/N.J. (cf. n° 407 p.17) a allégé ses intérêts chez les Six en fermant sa succursale de Bruxelles, installée en 1968 sous la direction de M. Guy De Jonghe.

La société américaine dispose d'une filiale à Paris, MAGNUS ORGAN FRANCE Sarl (capital de F. 245.000), que gère Mme Christiane Bodin.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

A. C. M. A. -Ateliers de Cons- tructions Métalliques d'An- derlecht	P. 34	Commerzbank	P. 31-33
Aco (Ets.)	23	Comprimo	29
A. F. P. -Cempa	36	Continental Gummi-Werke	19
Akzo	38	Control Data	27
A. L. P. -Alluminio Lombarda Piemontese	35	Cotonfran	39
American I. B. C. Corp.	41	Cotonnière du Tchad (Sté)	39
Amsterdam-Rotterdam Bank	30	Crédinter	30
Armco Moly-Cop	34	Credit Factoring International	31
		Crédit Industriel & Commercial	30
		Creusot-Loire	35
Banque de Paris & des Pays-Bas	30	D. A. F.	17
Batistores	21	Datsun	17
Bauer Verlag (Heinrich)	27	Dawe	37
Bavaria & St-Pauli-Brauerei	32	Deering Milliken	39
Bayer	19	Degussa	29
Bayerische Hypotheken- & Wechselbank	33	Delta Dental Holding	22
Bemis	19	Deutsche Bank	19-31
Bentone	25	Deutsche Centralbodenkredit	31
Blereau (Ets.)	26	Deutsche Hypothekenbank	31
Bonduelle	33	Dico	16
Boussois-Souchon-Neuvesel	33	Diks & Coenen	16
B. P.	20	Docks de France	21
British Land C° (The)	18	Donald	22
British Leyland	17	Downtowner	40
		Dresdner Bank	31
		Dresser Industries	23
Carbone-Lorraine (Le)	23	Elf-E. R. A. P.	36
Cartiere Ambrogio Binda	36	Elida Gibbs	37
C. D. P. -Cie de Promotion	21	E. P. U.	32
Cemstobel	40	Ethiopian Airlines Share C°	40
Centertex	16	Etudes de Chimie & de Thérapie Appliquées (Sté d')	37
Central-Color	20	Euro Sales	41
Centre d'Informations "W. T. C."	21	Europa Krankenversicherung	16
Charter Consolidated	35	Europex	21
Chemische Werke Hüls	19	Eurotel	39
Chimique de Gerland (Sté)	20	Ever Ready C° (The)	23
Christiensen Diamond	24	Extracorporeal	41
C. I. P. E. L.	23		
C. I. T. -Alcatel	28	Fenwick	26
Citroen	17	Financière Lacourt	21-28
Cobepa	21	Financière de Paris & des Pays-Bas	33
Columbia (Sté)	24	Financière de Suez	30
Commercial Computers France	27		

Finsider	P. 25	Magnus Organ	P. 41
Frais Service	33	Malerba & C° (Soc. Giuseppe)	36
Frankfurter Hypothekenbank	31	Manurhin	24
Fyens Fjer Fabrik	16	Marconi International Marine C°	28
General Electric C°	29	Marine-Firminy	35
General Electric Ltd	28	Metallgesellschaft	29
Générale de Banque (Sté)	30	M. I. C.	26
Générale de Belgique (Sté)	28	Midland Bank	30
Générale d'Electricité (Cie)	23-28	Morgan Adhesives Europe	19
Générale du Vide-Sogev (Sté)	29	Motta	33
Grands Magasins de Grande Surface (Sté des)	21	M. T. S. Systems	22
Gultig	41	National Westminster Bank	31
Hagmanit	20	Nillmij	16
Harbor Service Stations	36	Nissan Motor	17
Hellweg-Quelle	33	Nixdorf Computer	27
Herincx Roneo	24	Nord-Ouest d'Alimentation (Sté)	21
H. M. H. Publishing C°	27	O'Neill Fund	30
Holderbank	18	O'Neill Internationale Sales	38
Hypothekenbank in Hamburg	31	Omnium de Participations Financière res & Industrielles	33
I. C. S. -Industria Composizioni Stampate	38	O. P. A.	38
Ictus Finanziaria	25	O. T. P. Keynes	29
Incoterm	28	Ouki Diepvries	32
Industrial Brush C° Europe	23	Paulaner-Salvator-Thoma sbräu	33
Innocenti	17-25	Péchiney	20
I. R. I.	25	Perrot-Bremse	25
I. S. F.	38	Pétrofina	36
Kaltenbach & Voigt	22	Pfälzische Hypothekenbank	31
Kärner (Otto)	39	Phoenix Gummiwerke	19
Keynes	29	Pieper Meubelfabriken (Wilhelm)	16
Kieswerk Wyhlen	18	Pilch-Dekalb	32
Laboratoires de Pharmacologie Homéopathique Dolisos	37	Pillar Europe	34
Leybold-Heraeus	29	Planaprint	26
Louver Italiana	38	Plandex	41
Löwenbräu München	33	Ploeger France	25
Luchaire	26	Polyquimica SA Industria Textil	38
Lyonnaise des Eaux (Sté)	41	Produits Chimiques Péchiney-Saint- Gobain	20
Mactac International	19	Progil	20
Magneti-Marelli	38	Ralston Purina	32
		Reemtsma	32
		Rhône-Poulenc	20
		Richard (Ets J. P.)	17

Rijn-Schelde Machinefabrieken	P. 29	Technische Menu Verzorging	P. 32
Roneo	24	Temco Service Industries	40
Rossel & Cie	22	Terra-Fashion Bekleidung	39
Rothschild	39	Texas Instruments	28
Royal Dutch/Shell	37	Thomson-C. S. F.	28
R. T. Z. Pillar	34	Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt	28-29
Rual	25	Tomos	17
		Tonolli & C° (A.)	35
Sabre	24	Traitement Industriel des Gadoues	41
Sächsische Bodencreditanstalt	31	"Transac"	28
Safrap	36	Transmar	40
Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	20	Triconia	25
Sait Electronics	28		
S. A. M. I. A.	23	Ugine-Kuhlmann	20
Sandviken Jernverks	34	Uitgeverij J. Hoste	22
Sarma	21	Unilever	37
Schlumberger	33	Union Wall C° of California	36
Schneider	35	Unitor	22
Seabourne Shipping	40	U.S. Trust C° of New York	30
S. H. International	31	Usine Métallurgique de Domine	34
Shell	29-37		
S. I. T. A. -Sté Industrielle de Transports Automobiles	41	Vanpac Carriers	40
Sloten's Suikerwerkfabriek (R.G. van)	32	Verolme	29
Sofina	28	Vickers Ltd	24
Sogeme	29	Video Service	41
Springer Verlag (Axel)	27	Vogel-Verlag	27
Stabilimenti Sant'Eustacchio	25	V. S. Suikerwerkfabriek Confiserie	32
Stern-Brauerei Carl Funke	33		
S. T. P.	19	Walston & C°	31
Stramit	18	Wayne Nederland	23
Studebaker-Worthington	19	Weltrundschau Verlag	26
Sucres & Denrées	32	Westdeutsche Bodenkreditanstalt	31
Sunclass Bungalows	18	Wicküler-Küpper-Brauerei	33
S. V. P. Benelux	21-22	W. S. T. A. -V. I. Industries	35
		Zeiss-Ikon	25